

## 11.2 Reporting SASB

Le *reporting* ci-dessous présente, au niveau de la Compagnie, un ensemble d'indicateurs en matière de développement durable selon le standard américain SASB EM-EP (*Oil & Gas – Exploration & Production*). Ce *reporting* reprend partiellement les éléments de la déclaration de performance extra-financière consolidée (chapitre 5) dont les périmètres et méthodologie de *reporting* sont présentés au point 5.11 du chapitre 5.

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2023)
<b>Émissions de gaz à effet de serre</b>			
EM-EP-110a.1	Émissions mondiales brutes directes (Scope 1)	Oui	<b>32 Mt CO<sub>2</sub>e (opéré) / 45 Mt CO<sub>2</sub>e (patrimonial)</b> (Source : DEU 2023, §5.4.4)
	Pourcentage de méthane dans les émissions directes	Oui	<b>0,9 Mt CO<sub>2</sub>e, i.e., 3% (opéré) / 1,0 Mt CO<sub>2</sub>e, i.e., 3% (patrimonial)</b> 34 kt CH <sub>4</sub> (opéré) / 40 kt CH <sub>4</sub> (patrimonial) (Source : DEU 2023, §5.4.4)
	Pourcentage couvert par les règlements limitant les émissions directes	Oui	<b>19 Mt CO<sub>2</sub>e, i.e., 60% (opéré) / 18 Mt CO<sub>2</sub>e, i.e., 40% (patrimonial)</b> (Source : DEU 2023, §5.4.4, périmètre Europe)
EM-EP-110a.2	Part du brûlage de gaz dans les émissions mondiales brutes directes	Oui	<b>3,0 Mt CO<sub>2</sub>e</b>
	Part des autres modes de combustion dans les émissions mondiales brutes directes	Oui	<b>25 Mt CO<sub>2</sub>e</b>
	Part des émissions des procédés dans les émissions mondiales brutes directes	Oui	<b>4,0 Mt CO<sub>2</sub>e</b>
	Part des émissions d'évacuation dans les émissions mondiales brutes directes	Oui	<b>0,5 Mt CO<sub>2</sub>e</b>
	Part des émissions fugitives dans les émissions mondiales brutes directes	Oui	<b>&lt;0,1 Mt CO<sub>2</sub>e</b>
EM-EP-110a.3	Discussion des stratégies ou plans, à long terme et court terme, de gestion des émissions directes et des objectifs de réduction des émissions et analyse des performances réalisées par rapport à ces objectifs	Oui	TotalEnergies s'est fixé des objectifs et a mis en place un ensemble d'indicateurs pour piloter sa performance (se reporter aux points 5.4.4 et 5.13 du chapitre 5) (Source : DEU 2023, §5.4.4 et 5.13)

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2023)
<b>Qualité de l'air</b>			
EM-EP-120a.1	Émissions atmosphériques des polluants suivants : NO <sub>x</sub> (hors N <sub>2</sub> O)	Oui	<b>60 kt</b> (Source : DEU 2023, §5.5.3)
	Émissions atmosphériques des polluants suivants : SO <sub>x</sub>	Oui	SO <sub>2</sub> : <b>12 kt</b> (Source : DEU 2023, §5.5.3)
	Émissions atmosphériques des polluants suivants : composés organiques volatils (COV)	Oui	COVnm : <b>43 kt</b> (Source : DEU 2023, §5.5.3)
	Émissions atmosphériques des polluants suivants : particules en suspension (PM <sub>10</sub> )	Oui	<b>4,1 kt</b> de poussières totales (Source : DEU 2023, §5.13)
<b>Gestion de l'eau</b>			
EM-EP-140a.1	Quantité totale d'eau douce prélevée	Oui	<b>102 019 megalitres</b> (Source : DEU 2023, §5.5.3)
	Pourcentage de l'eau douce prélevée provenant de régions à stress hydrique de base élevé à extrêmement élevé	Oui	<b>49%</b> (Source : DEU 2023, §5.5.3)
	Quantité totale d'eau douce consommée	Oui	<b>76 324 megalitres</b> (Source : DEU 2023, §5.5.3)
	Pourcentage de l'eau douce consommée provenant de régions à stress hydrique de base élevé à extrêmement élevé	Oui	<b>54%</b>
EM-EP-140a.2	Volume d'eau produite et reflux généré	Oui	<b>129 086 megalitres</b> (indicateur portant sur le secteur EP seulement)
	Pourcentage d'eau rejetée	Oui	<b>53%</b> (indicateur portant sur le secteur EP seulement)
	Pourcentage d'eau injectée	Oui	<b>47%</b> (indicateur portant sur le secteur EP seulement)
	Pourcentage d'eau recyclée	Oui	<b>0%</b> (indicateur portant sur le secteur EP seulement)
	Teneur en hydrocarbures des rejets aqueux	Oui	<b>6,0 mg/l</b> <b>Offshore : 11,6 mg/l</b> <b>Onshore : 1,9 mg/l</b> (Source : DEU 2023, §5.5.3)
EM-EP-140a.3	Pourcentage des puits de fracturation hydraulique pour lesquels la composition chimique des fluides de fracturation a été rendue publique	Oui	<b>100%</b>
EM-EP-140a.4	Pourcentage des sites de fracturation hydraulique dans lesquels la qualité des eaux, souterraines ou de surface, s'est détériorée	Oui	<b>0%</b>

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2023)
<b>Impacts sur la biodiversité</b>			
EM-EP-160a.1	Description des principes et pratiques en matière de gestion de l'environnement pour les sites actifs	Oui	<p>Consciente de la nécessité de préserver la biodiversité, TotalEnergies s'assure de sa prise en compte dans toutes ses activités. En 2016, la Compagnie s'est engagée à contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par les Nations unies dont ceux en lien avec la biodiversité. Dès 2018, TotalEnergies a été signataire de l'initiative act4nature promue par l'Association Française des Entreprises pour l'Environnement devenue l'alliance act4nature international.</p> <p>L'ambition biodiversité de TotalEnergies constitue une contribution au cadre mondial pour la biodiversité (GBF) adopté lors de la COP15 en 2022, dont la mission est « d'enrayer et inverser la perte de biodiversité afin de mettre la nature sur la voie de la reconstitution dans l'intérêt des personnes et de la planète ». La Compagnie entend contribuer ainsi à ce cadre ambitieux et à ses déclinaisons nationales, comme la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) française adoptée en 2023, de manière concrète par des mesures de conservation et de restauration de la nature sur ses sites et territoires d'implantation.</p> <p>Cette ambition est basée sur quatre axes : (1) les zones d'exclusion volontaire, (2) la gestion de la biodiversité dans les projets, (3) la gestion de la biodiversité sur les sites existants et les cessations, (4) la promotion de la biodiversité. Cette nouvelle ambition a fait l'objet d'une intégration dans le référentiel One MAESTRO de la Compagnie.</p> <p>Un plan de communication a été conçu et a été déployé auprès des différents secteurs et de la R&amp;D de la Compagnie. Une série de webinaires ouverts à l'ensemble des personnels HSE de la Compagnie a été menée afin de les sensibiliser à cette ambition. Plusieurs réunions spécifiques pour présenter l'ambition aux partenaires de la Compagnie ont été menées et ont permis de recueillir leurs points de vue et leurs recommandations. [...]</p> <p>Un état des lieux des actions déjà réalisées en lien avec les quatre axes de l'ambition biodiversité est présenté ci-après.</p>
<b>Ambition Biodiversité</b>			
<b>Axe 1 : Les zones d'exclusion volontaire</b>			
<p>La Compagnie reconnaît la valeur universelle des zones du patrimoine mondial naturel de l'UNESCO, en ne menant aucune activité d'exploration ou d'extraction de pétrole ou de gaz dans ces zones. Cet engagement est respecté (sur la base des sites UNESCO inscrits à fin 2023 soit 531 Mha).</p> <p>TotalEnergies s'engage également à ne conduire aucune activité d'exploration de champs pétroliers en zone de banquise arctique. Comme les années passées, la Compagnie n'a conduit aucune activité d'exploration de champs pétroliers en zone de banquise arctique en 2023. La liste de ses licences en zone arctique est disponible sur le site internet de la Compagnie.</p>			
<b>Axe 2 : Les nouveaux projets</b>			
EM-EP-160a.1	Description des principes et pratiques en matière de gestion de l'environnement pour les sites actifs	Oui	<p>La Compagnie s'engage à mettre en place un plan d'action biodiversité (PAB) pour chaque nouveau site qui serait situé dans une des zones d'intérêt pour la biodiversité que sont les zones UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) I à IV et les zones Ramsar. De plus, pour chaque nouveau projet qui se situerait dans une zone UICN I ou II ou une zone Ramsar, la Compagnie s'engage à mettre en œuvre les mesures pour générer un impact positif (gain) net sur la biodiversité.</p> <p>Un plan d'action biodiversité est mis en place sur tous les projets et sites de production opérés situés dans les zones protégées les plus sensibles correspondant aux catégories UICN I à IV et Ramsar, dont certains ont un objectif de gain net. En 2023, huit sites ou projets sont concernés, dont cinq ont un objectif de gain net de biodiversité. Ainsi,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Le PAB du terminal pétrolier de Djeno (République du Congo), situé en zone Ramsar, a été développé en 2015 et mis à jour en 2023. Il prévoit des actions sur site (balisage de zones prioritaires) et au niveau du territoire (aide à la structuration et soutien financier et technique à la mise en œuvre des plans de gestion de la zone Ramsar). Son déploiement se poursuit notamment en contribuant à la surveillance de la zone de ponte de tortues marines attendant au site avec une ONG partenaire.</li> <li>– Le PAB du site de production pétrolier terrestre de Tempa Rossa (Italie), dont la concession chevauche partiellement une zone UICN II, a été développé en 2019 et mis à jour en 2023. Des actions ciblées de restauration par re-végétalisation avec des espèces natives des zones impactées par le projet sont en cours, ainsi que des mesures de protection d'espèces telles que la cigogne noire, une espèce emblématique.</li> <li>– Le PAB à gain net du projet pétrolier Tilenga (Ouganda), en partie situé en zone UICN II, a achevé 100% sa phase de conception et a démarré sa mise en œuvre avec le lancement des cinq programmes du plan de gain net. À titre d'illustration, le programme d'appui à la conservation du Parc National de Murchison Falls en collaboration avec l'UWA (Uganda Wildlife Authority) et l'ONG internationale WCS (Wildlife Conservation Society) a permis le renforcement de la lutte contre le braconnage (retrait de collets et pièges, arrestation de braconniers) avec des actions ciblées sur le territoire du parc et des actions de sensibilisation anti-braconnage auprès des communautés de Pakwach et Nebbi. Le programme devrait se poursuivre en 2024 avec la formation d'éco-gardes supplémentaires et l'augmentation de la superficie du parc couverte par le programme de conservation. Ce PAB est conçu pour être aligné sur les normes de performance de l'International Finance Corporation (IFC).</li> </ul>

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2023)
	<b>Impacts sur la biodiversité</b>		
<b>EM-EP-160a.1</b>	Description des principes et pratiques en matière de gestion de l'environnement pour les sites actifs	Oui	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet de pipeline EACOP (Tanzanie), qui longe une zone UICN III, comporte un PAB à gain net qui comprend un volet terrestre et un volet marin. En 2023, EACOP a initié et contribué directement à la création du fonds Tanzania Environmental Sensitivities Trust (soumis à une étape finale de validation formelle par les autorités tanzaniennes compétentes). Ce fonds constitue un instrument de financement de compensation de la biodiversité pour les impacts résiduels sur les habitats naturels et critiques, selon la définition IFC. Il fonctionne indépendamment d'EACOP et peut également faciliter d'autres projets de conservation en Tanzanie en attirant des financements de donateurs différents. Des protocoles d'accord ont été conclus avec les entités gouvernementales compétentes pour la sélection et déploiement des mesures de restauration et de compensation des zones sensibles impactés le long du pipeline. Par exemple, EACOP borde une zone d'habitat pour les chimpanzés en Ouganda et s'est engagée, en collaboration avec le projet Tilenga, à mettre en œuvre un plan d'action spécifique pour contribuer à la préservation de cette espèce. Ce PAB est conçu pour être aligné sur les normes de performance de l'IFC.</li> <li>- Le PAB à gain net du projet Mozambique LNG (Mozambique) est achevé pour sa phase de conception. La mise en œuvre des mesures liées à la construction est suspendue en raison de la force majeure. Cependant, des mesures en faveur de la biodiversité ont été mises en place en 2023, notamment la plantation de plus de 700 ha de mangrove pour un total de 1 200 ha à fin 2023 et la création de 370 emplois pour les travailleurs des communautés locales avec le soutien d'une ONG partenaire. Ce PAB est conçu pour être aligné sur les normes de performance de l'IFC.</li> <li>- La conception du PAB à gain net du projet Papua LNG (Papouasie- Nouvelle-Guinée) se poursuit et des mesures Eviter – Réduire/ Restaurer – Compenser (ERC) liées aux activités de pré-construction ont été déployées en 2023. Elles comprennent la réalisation de relevés biodiversité complémentaires dans les zones de défrichement ainsi que la construction d'une pépinière du programme de restauration forestière. Plusieurs réunions du comité indépendant biodiversité et sociétal ont eu lieu (panel constitué d'ONG internationales dont le WCS, du Missouri Botanical Garden (MBG) et d'universitaires nationaux et internationaux) et permettent de conseiller le projet sur la progression de son programme biodiversité. La mise à jour de la stratégie biodiversité et nature a été finalisée en 2023. Le projet ne traverse aucune aire protégée UICN ou Ramsar. Ce PAB est conçu pour être aligné sur les normes de performance de l'IFC.</li> <li>- Le PAB du site mixte éolien/solaire terrestre existant Eole/Helio La Perrière (île de La Réunion, France) se poursuit dans le cadre du redéveloppement du site avec notamment des activités de relocalisation du Gecko de Bourbon (lézard vert des Hauts endémique de La Réunion) vers des habitats naturels refuges et de suivi de la réintroduction des individus pendant trois ans après les travaux. Le PAB comporte aussi une collaboration avec la SEOR (Société d'Etudes Ornithologiques de La Réunion) pour le Plan National d'Action (PNA) du Papangue (Busard de Maillard endémique de La Réunion).</li> <li>- La conception du PAB à gain net du projet hybride gaz - photovoltaïque Ratawi (Irak) est achevée. La politique Biodiversité du projet a été finalisée. Le projet empiète partiellement sur une zone humide Ramsar. Les options d'actions de compensation sont à l'étude, comme des mesures de restauration, d'enrichissement et d'amélioration de la connectivité écologique de zones humides partiellement dégradées (East Hammar Marsh, West Hammar Marsh, Central Marsh et Hawizeh Marsh) dans la zone du projet. Des actions de protection de la faune terrestre et aquatique menacée par la surexploitation (pêche et chasse) sont également à l'étude.</li> </ul> <p><b>Axe 3 : Les sites existants</b></p> <p>La Compagnie entend que chaque site opéré existant, important pour l'environnement (sites des filiales en production de l'Exploration- Production, raffineries, sites pétrochimiques, centrales électriques à gaz), certifié ISO14001, dispose d'un plan d'action biodiversité à définir au plus tard en 2025 et à déployer au plus tard en 2030. TotalEnergies rendra compte de leur mise en œuvre auprès des différentes parties prenantes.</p>

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2023)
-----------	------------	--------	--

**Impacts sur la biodiversité**

**EM-EP-160a.1**

Description des principes et pratiques en matière de gestion de l'environnement pour les sites actifs

Oui

En 2023, des diagnostics biodiversité ont été réalisés sur 26 sites importants pour l'environnement. Depuis 2021, 70 des 77 sites importants pour l'environnement ont été diagnostiqués, soit 90% de l'objectif de 2025. Les 7 diagnostics restants sont prévus d'ici fin 2024. Les PAB découlant de ces diagnostics sont en cours de préparation ou de déploiement. Les PAB consistent à la mise en œuvre de mesures ERC (Éviter – Réduire/ Restaurer – Compenser) qui incluent la protection d'habitats naturels (zone de prairie d'intérêt à la CCGT de Pont sur Sambre), la prise en compte de la saisonnalité (nidification au sol du Petit Gravelot, raffinerie de Zeeland), la gestion différenciée des espaces verts, les solutions fondées sur la nature (roselières pour le traitement des eaux pluviales), le sauvetage d'espèces sensibles (Gecko de Bourbon, La Réunion), l'élimination de pièges écologiques (grillages, collisions), la gestion des espèces invasives (renouée du Japon), la restauration de la connectivité écologique à l'échelle paysagère/ territoriale (corridors forestiers à Feluy), l'enrichissement d'habitats existants, la création d'habitat naturel (amphibiens), etc. Ces mesures sont complétées par des Actions de Conservation Additionnelles (ACA) comme le partage des données biodiversité sur la plateforme internationale publique Global Biodiversity Information Facility (GBIF) par la raffinerie de Donges, et de la publication scientifique de nouvelles espèces découvertes en Argentine (lézard) et en Papouasie-Nouvelle-Guinée (grenouille) par les équipes du secteur Exploration-Production, d'actions de sensibilisation interne telles que la promotion de la biodiversité auprès des collaborateurs avec un parcours biodiversité sur le centre de formation de Bougival (France). La répartition des actions ERC s'établit comme suit : 4% des actions sont des actions d'Évitement (ces actions concernant des sites existants il est logique que leur nombre soit réduit), 33% des actions concernent des pratiques de Réduction, 16% sont des actions de Restauration, 17% des actions conduisent à de la Compensation et les 30% restants sont dédiés à des ACA. Au classement des 10 leviers d'action les plus utilisés par ses sites, on note : 1) la réduction des pollutions sonores et lumineuses, 2) la mise en place d'indicateurs de suivi et l'acquisition de nouvelles données de biodiversité, 3) la mise en place d'actions de sensibilisation interne, 4) la mise en place de mesures de lutte contre les espèces invasives, 5) le développement de partenariats ou de mécénat en lien avec des parties prenantes locales clés pour la biodiversité, 6) des mesures d'élimination de pièges écologiques, 7) la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts, 8) la création de nichoirs pour l'avifaune, 9) la mise en place de mesures permettant de favoriser la connectivité écologique à l'échelle paysagère/territoriale et 10) la restauration de zones de prairie. Enfin, RETIA, société en charge de la remise en état de sites industriels de la Compagnie, poursuit ses diagnostics biodiversité sur 12 friches industrielles candidates et déploie des plans d'action biodiversité sur deux sites : Jarry en Guadeloupe, avec un parcours biodiversité public, et Villers-St-Paul en France avec la valorisation d'une zone humide en plus d'une solarisation partielle de la zone.

**Axe 4 : La promotion de la biodiversité**

Dans le cadre de l'axe Climat, Littoraux et Océans du programme TotalEnergies Foundation, TotalEnergies souhaite soutenir des actions de sensibilisation et d'éducation des jeunes à la biodiversité et des actions de recherche. En 2023, 10 projets ont été soutenus par la Fondation d'entreprise TotalEnergies sur la thématique Climat, littoraux et océans en lien avec la Biodiversité, dont cinq projets de sensibilisation, un projet de Recherche (en cours depuis 2022, qui devrait s'achever en 2024), et quatre projets portés par le Fonds de dotation ONF Agir pour la Forêt : 1) rénovation du platelage de la Sylvathèque de Gourbeyre pour maintenir ses activités de sensibilisation et de préservation de la biodiversité guadeloupéenne ; 2) sensibilisation de collégiens à la préservation des mangroves et des forêts marécageuses de Guadeloupe, à travers des journées d'animation ; 3) amélioration des connaissances autour des coléoptères des dunes en forêt domaniale d'Olonne (France) et sensibilisation de jeunes en les faisant participer aux missions terrains ; 4) chantier expérimental de reconstitution d'un cordon dunaire au niveau des zones de forêts brûlées en forêt domaniale de La Teste de Buch (France).

TotalEnergies s'engage également à partager les données de biodiversité collectées dans le cadre des études environnementales sur les projets de la Compagnie avec la communauté scientifique et le grand public.

En vue de poursuivre le partage de ses données et outils biodiversité avec la communauté scientifique, la Compagnie a rejoint la plateforme internationale publique GBIF. En 2023, les données chargées concernent les projets de la Compagnie en Namibie, Brésil et Papouasie-Nouvelle-Guinée. Les données publiées par TotalEnergies constituent désormais 36 475 occurrences dans la base de données et ont fait l'objet de 119 citations dans des publications scientifiques. Par ailleurs, l'outil LEFT Marine (*Local Ecological Footprint Tool*), conçu avec l'Université d'Oxford au Royaume-Uni (*Long Term Ecology Laboratory*) et Equinor pour développer un outil de cartographie à large maille des sensibilités de la biodiversité marine, est finalisé depuis 2020 et disponible en ligne pour les industriels, le secteur public et les ONG.

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2023)
<b>Impacts sur la biodiversité</b>			
<b>EM-EP-160a.1</b>	Description des principes et pratiques en matière de gestion de l'environnement pour les sites actifs	Oui	<p>En 2023, TotalEnergies a poursuivi les travaux de développement d'une méthodologie de mesure d'empreinte biodiversité nommée BFIS (Biodiversity Footprint Indicator for Sites) qui permettra une mesure locale au niveau d'un site et une consolidation au niveau de la Compagnie. Une base de données SIG Marine STAR a été développée dans ce cadre afin de permettre des mesures d'empreinte en milieu marin. Un comité indépendant de revue critique composé de représentants d'institutions et d'ONG internationales (UICN, l'UNEP-WCMC, WCS) accompagne la Compagnie dans la réalisation de ses travaux. Il est prévu de rendre cet outil public lorsqu'il sera finalisé ; les avancées ont été présentées publiquement auprès d'autres entreprises et lors d'événements internationaux comme la réunion annuelle du programme PROTEUS de l'UNEP-WCMC. Enfin, en 2023, la R&amp;D de TotalEnergies a poursuivi le développement de son programme d'ADN environnemental sur le site de Manas, qui permet d'alimenter les études d'état initial d'impact et de suivi de la biodiversité de la Compagnie.</p> <p>(Source : DEU 2023, §5.5.4)</p>
	Nombre de déversements d'hydrocarbures	Oui	<b>27</b> (Source : DEU 2023, §5.5.2)
	Volume des déversements d'hydrocarbures	Oui	<b>1 700 m<sup>3</sup> (10 700 barils)</b> (Source : DEU 2023, §5.5.2)
<b>EM-EP-160a.2</b>	Volume des déversements en Arctique	Oui	<b>0 m<sup>3</sup></b>
	Volume ayant impacté des côtes dont l'indice ESI est compris entre 8 et 10	Oui	<b>0 m<sup>3</sup></b>
	Volume récupéré	Oui	<b>40 m<sup>3</sup> (250 barils)</b> (Source : DEU 2023, §5.5.2)
<b>EM-EP-160a.3</b>	Pourcentage de réserves (1) prouvées et (2) probables dans ou à proximité de sites servant d'habitat à des espèces protégées ou menacées	Oui	<b>10,2%</b> des réserves prouvées sont des réserves opérées situées dans ou à proximité de sites servant d'habitat à des espèces protégées ou menacées

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2023)	
<b>Sécurité, droits humains et droits des peuples autochtones</b>				
EM-EP-210a.1	Pourcentage de réserves (1) prouvées et (2) probables dans ou à proximité de zones de conflit	Oui		<b>13,0%</b> (réserves prouvées)
EM-EP-210a.2	Pourcentage de réserves (1) prouvées et (2) probables dans ou à proximité de terres autochtones	Oui	des réserves prouvées sont des réserves opérées situées dans ou à proximité de terres autochtones	<b>2,0%</b>

Les principaux enjeux liés aux effets de l'activité de la Compagnie quant au respect des droits humains ont été identifiés selon la méthodologie du Guide de *reporting* des Principes directeurs des Nations unies pour les entreprises et les droits de l'homme (UNGP) pour les « risques saillants », c'est-à-dire les droits humains qui risquent d'être le plus gravement affectés par l'impact négatif des activités de l'entreprise ou de celles de ses relations d'affaires.

Sur cette base, la Compagnie a identifié six risques saillants, répartis au sein de trois thèmes clés pour la Compagnie :

- les **droits humains sur le lieu de travail** des collaborateurs de TotalEnergies et des employés de ses fournisseurs et de ses autres partenaires commerciaux :
  - le travail forcé et le travail des enfants ;
  - la discrimination ;
  - les conditions de travail équitables, satisfaisantes et sûres.
- les **droits humains et les communautés locales** :
  - l'accès à la terre ;
  - le droit à la santé et à un niveau de vie suffisant.
- le respect des **droits humains dans les activités de sûreté** :
  - le risque d'usage disproportionné de la force.

EM-EP-210a.3	Discussion des processus d'engagement et des pratiques liées à l'obligation de vigilance concernant les droits humains, les droits des populations autochtones et les opérations dans les zones de conflit	Oui
--------------	--	-----

### Des engagements solides

La démarche de TotalEnergies en matière de respect des droits humains s'appuie sur des engagements solides formalisés, une organisation dédiée, un programme de sensibilisation et de formation et des dispositifs d'évaluation et de suivi pour mesurer l'efficacité des actions de la Compagnie.

TotalEnergies s'engage notamment à respecter, partout où la Compagnie exerce ses activités, les droits humains internationalement reconnus en particulier par la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), les Principes directeurs des Nations unies pour les entreprises et les droits de l'homme, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes Volontaires sur la Sûreté et les Droits de l'homme (VPSHR).

La Compagnie a publié un document d'information Droits de l'Homme en 2016, actualisé en 2018, conformément aux recommandations du Guide de *reporting* des Principes directeurs des Nations unies, disponible sur son site internet. TotalEnergies était ainsi la première société du secteur pétrolier et gazier à le faire. La troisième édition a été publiée en janvier 2024.

(Source : DEU 2023, §5.7)

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2023)
<b>Relations avec les populations locales</b>			
			<p><b>Renforcer le recours à l'emploi local et soutenir le développement et la création d'entreprises locales dans les pays hôtes</b></p> <p>Au-delà de sa contribution directe à la création d'emplois dans les pays dans lesquels la Compagnie opère (se reporter au point 5.6 du chapitre 5), TotalEnergies entend renforcer le recours à l'emploi et à la sous-traitance locale dans le respect de ses contraintes opérationnelles.</p> <p>Pour les projets industriels présentés au Comex en fonction des seuils d'investissement, TotalEnergies se donne l'objectif de maximiser pour le pays hôte les emplois et la création de valeur locale, par les achats, la fabrication et le développement des capacités et des compétences locales. Les nouveaux projets dans les énergies renouvelables, notamment les projets d'éoliennes en mer, intègrent progressivement cette méthodologie afin de contribuer au développement de nouvelles filières industrielles et à l'emploi local.</p> <p>La méthodologie prévoit <b>une analyse du contexte local</b> portant sur la réglementation, les attentes des parties prenantes et les capacités économiques et industrielles locales. A partir de cette analyse, en fonction des besoins du projet et des opérations futures, sont déterminées les capacités locales existantes, celles nécessitant un soutien de développement et celles non disponibles. L'analyse est complétée par des séances de travail avec les principaux fournisseurs pour recueillir leur point de vue sur la façon de mobiliser et développer le contenu local.</p> <p>Cette démarche permet de définir une stratégie pour développer le contenu local pendant la phase de construction du projet et en opération. Pendant la phase de construction, la stratégie intègre des objectifs et des actions portant sur la formation professionnelle et le soutien aux entreprises locales. Pendant la phase de construction et en opération, les principaux fournisseurs et leurs sous-traitants sont sélectionnés s'ils souscrivent ou dépassent les objectifs de contenu local définis dans les appels d'offres. Afin de suivre l'atteinte des objectifs, les fournisseurs et leurs sous-traitants sont tenus de remettre un <i>reporting</i> précis de leurs réalisations (emploi, utilisation des sous-traitants locaux, investissements et initiatives en matière de développement des compétences et de soutien aux entreprises locales), qui sert de base au calcul d'impact : emplois et valeur locale créés.</p> <p>Cette démarche a notamment été déployée pour les projets Tilenga en Ouganda et EACOP en Tanzanie. Sur le projet Tilenga, la démarche de développement du contenu local devrait permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de créer environ 7 800 emplois directs locaux durant la phase de construction dont 60% de techniciens, 25% d'ouvriers, 15% de managers et ingénieurs, avec une stabilisation à environ 3 000 emplois directs durant la phase d'opération ;</li> <li>- de créer environ 14 000 emplois indirects locaux durant la phase de construction, puis environ 5 000 durant la phase d'opération. Une part significative de ces emplois indirects devraient être créés dans la région du projet (Buliisa) ;</li> <li>- de réaliser 1,1 million d'heures de formation par la Compagnie et ses contracteurs ;</li> <li>- de dépenser environ 700 millions de dollars auprès des fournisseurs locaux durant la phase de construction, cette dépense devant générer jusqu'à 1,2 milliard de dollars de richesse économique nationale supplémentaire. En phase d'opération, le site devrait dépenser environ 60 millions de dollars par an auprès de ses fournisseurs ce qui devrait générer environ 100 millions de dollars de richesse économique nationale.</li> </ul> <p>À fin 2023, les projets emploient plus de 1 200 Ougandais et plus de 3 200 Tanzaniens. Depuis leur démarrage, le cumul des heures travaillées par des nationaux (Ougandais et Tanzaniens) s'est élevé à 11,3 millions, soit 92% du total des heures travaillées sur ces projets.</p> <p>Cette démarche est en cours de déploiement pour les projets Ratawi en Irak et PNG en Papouasie-Nouvelle-Guinée.</p> <p>Depuis la validation du nouveau programme Achats Responsables en janvier 2022, la gestion du contenu local et le partage de la valeur avec les pays hôtes dans lesquels les projets de TotalEnergies sont développés est au cœur de la démarche Achats responsables de la Compagnie (se reporter au point 5.10 du chapitre 5). Dans ce cadre, une feuille de route du contenu local a été déployée et devrait permettre d'harmoniser et de renforcer les stratégies de contenu local des projets et des filiales de TotalEnergies.</p>
EM-EP-210b.1	Discussion du processus de gestion des risques et des opportunités liés aux droits et intérêts des populations locales	Oui	

## Relations avec les populations locales

**Ancrer notre stratégie de transition avec les acteurs des territoires et avec une volonté de transition juste**

En France, TotalEnergies partage les ambitions de sa stratégie de transition avec ses parties prenantes publiques et privées locales, tisse des liens avec elles, nourrit un dialogue tourné vers les territoires, noue des partenariats avec les régions et les métropoles, s'intègre dans les territoires en participant à certaines instances régionales au plus près des décideurs des régions et accompagne sa transition en impliquant les secteurs de la Compagnie. L'enjeu est surtout de nouer un dialogue territorial sur les enjeux de l'énergie, du développement économique, du patrimoine et de l'insertion des jeunes.

Dans chaque région, depuis 2022, des *Think Tanks* permettent de dialoguer avec les parties prenantes sur les enjeux régionaux liés aux énergies et à la transition énergétique (acceptabilité des énergies renouvelables, compétences, sobriété, enjeux technologiques, choix énergétiques, transition juste...). Les réunions tenues en 2022 et 2023 ont permis de rassembler plus de 500 participants et de produire des pistes de recommandations et d'actions qui ont fait l'objet de publications par région et ont été partagées avec ses parties prenantes.

Plusieurs déclarations de coopération ont été signées avec des métropoles comme celles de Nice Côte d'Azur en 2021, de Toulouse en 2022 et avec la Région Grand Est en 2023 afin de partager les enjeux de ces territoires dans leur transition énergétique et leur développement économique. En 2023, deux conventions de partenariat ont aussi été signées avec Régions de France, l'association représentant toutes les régions françaises, et avec l'ACCD'OM, l'Association des Communes et Collectivités d'Outre-mer. TotalEnergies a aussi noué un partenariat avec la FNSEA afin de collaborer pour la décarbonation du monde agricole.

Accompagner la reconversion des sites industriels de la Compagnie dans une volonté de transition juste et de support à la transition énergétique est un autre aspect de son ancrage responsable dans les territoires. Cette reconversion tient compte de l'évolution des marchés afin de redonner, sur le long terme, de la compétitivité aux sites industriels et s'inscrit dans la transition énergétique. Ainsi, les sous-traitants de ces sites sont accompagnés pour la mise en place de formation et le repositionnement des compétences de leurs employés notamment vers les nouveaux métiers de la transition énergétique. Les collaborateurs qui le souhaitent peuvent être accompagnés dans leurs projets personnels de création d'entreprise. Des projets portés par d'autres industriels peuvent être accompagnés et subventionnés afin de faciliter l'implantation de nouvelles unités industrielles. Une Convention Volontaire de Développement Économique et Social (CVDES) est mise en œuvre pour accompagner le site et son écosystème (sous-traitants, parties prenantes, etc.) dans cette phase de mutation. TotalEnergies réaffirme ainsi sa responsabilité envers les bassins d'emploi dans lesquels elle opère avec une volonté de transition juste et de maintien d'un ancrage industriel fort et pérenne.

Discussion du processus de gestion des risques et des opportunités liés aux droits et intérêts des populations locales

Oui

- Sur la plateforme industrielle de Carling, la CVDES relative à l'arrêt du second vapocraqueur a été clôturée en 2018 avec un engagement final de 12 millions d'euros de subventions de TotalEnergies pour quatre projets industriels représentant 125 millions d'euros d'investissements et 143 emplois programmés.
- La reconversion de la raffinerie de La Mède s'est concrétisée avec notamment le démarrage en 2018 d'une centrale solaire de 8 MW et, en juillet 2019, de la bioraffinerie. La CVDES de La Mède a été clôturée en mars 2021 avec le soutien à 8 projets industriels et 3 démonstrateurs industriels représentant 300 emplois programmés.
- Sur la plateforme de Lacq, une antenne spécifique de TotalEnergies recherche et instruit des projets industriels tiers pouvant s'y implanter en partenariat avec la région Nouvelle-Aquitaine, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Pau-Béarn, le groupement d'intérêt public Chemparc, la Communauté de communes de Lacq-Orthez, et Sobegi. L'unité de chimie verte portée par la société Alpha Chitin (investissement de 14 millions d'euros et 20 emplois créés pour la première phase) est opérationnelle. Fin 2021, le projet Caremag de recyclage de terres rares à partir d'aimants permanents présents dans les moteurs électriques et de séparation de terres rares lourdes a annoncé son implantation sur le bassin de Lacq. Caremag prévoit désormais d'investir 170 millions d'euros et de créer plus de 90 emplois. En 2023, la société Elyse Energy a confirmé sa décision d'implantation de son projet d'e-méthanol sur le bassin de Lacq et prévoit d'investir 400 millions d'euros et de créer 60 emplois. Les moyens coordonnés des acteurs du territoire, dont TotalEnergies, ont ainsi permis de lancer la création, sur le site, de nouvelles filières d'avenir liées à la transition énergétique.
- Sur la plateforme de Grandpuits, TotalEnergies accompagne le projet de conversion du site vers une plateforme « zéro pétrole » annoncé en septembre 2020 et représentant un investissement prévu de plus de 500 millions d'euros. La plateforme de Grandpuits comprendra quatre activités majeures : les carburants aériens durables, le biométhane, le recyclage mécanique et chimique de plastiques et la production d'électricité photovoltaïque ainsi que son stockage par batteries. La CVDES entre les pouvoirs publics et TotalEnergies dispose d'un budget de près de 5 millions d'euros dédié à l'accompagnement des bassins d'emplois de Grandpuits et de Gargenville et, en particulier, des sous-traitants et de l'accueil de nouveaux emplois industriels ainsi que le soutien économique des PME du territoire dans une volonté de transition juste.

EM-EP-210b.1

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2023)
<b>Relations avec les populations locales</b>			
			<p>Enfin, TotalEnergies soutient la création ou le maintien d'emplois pérennes en France en octroyant des prêts à des PME en particulier à celles portant des projets contribuant à la transition écologique et énergétique. De 2021 à 2023, des prêts ont été octroyés à 383 projets de PME pour un montant total de 14,7 millions d'euros et plus de 10 000 emplois soutenus.</p> <p>(Source : DEU 2023, §5.9.1)</p> <p><b>Dialoguer et impliquer les parties prenantes locales</b></p> <p>TotalEnergies promeut le dialogue avec les parties prenantes locales afin de développer avec elles des relations constructives et transparentes. Pour cela, le référentiel One MAESTRO de TotalEnergies prévoit que les filiales doivent engager un processus de dialogue structuré et régulier avec leurs parties prenantes pour les informer, les écouter et prendre en compte leurs préoccupations et leurs attentes. Il prévoit également que les filiales doivent rendre compte des actions d'évitement, de réduction ou de compensation des impacts négatifs, puis mesurer la satisfaction des parties prenantes et identifier des axes de progrès. Consciente des spécificités des droits des Peuples autochtones et tribaux (convention n°169 de l'Organisation internationale du travail), TotalEnergies précise dans son référentiel les principes à adopter vis-à-vis de ces communautés. Elle encourage le recours à des experts pour identifier et comprendre les attentes et les spécificités de ces Peuples, pour les consulter et pour contribuer à leur développement socio-économique. Cette approche s'inscrit également dans le respect des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.</p> <p>Dans le secteur Raffinage-Chimie, les raffineries et sites pétrochimiques mettent la consultation de leurs parties prenantes au cœur de leur démarche d'amélioration continue et tous sont certifiés ISO14001. Des structures locales de dialogue, comme les <i>Community Advisory Panels</i> aux États-Unis ou des commissions locales spécifiques sur certaines plateformes européennes (conférence riveraine de Feyzin, instance riveraine de Donges ou réunion de riverains de La Mède) sont mises en place.</p> <p>Le Marketing &amp; Services a développé des outils d'engagement des parties prenantes adaptés à la diversité de ses métiers (sites industriels, activités commerciales, transport routier ou station-service) qui peuvent facilement être déclinés dans des contextes et territoires très variés.</p> <p>Pour les projets du secteur Exploration-Production, la démarche de dialogue est initiée dès la phase d'exploration, même lorsque TotalEnergies n'a pas d'équipes permanentes présentes sur place. Chaque filiale ou projet développe un plan d'engagement avec ses parties prenantes décrivant un processus de dialogue transparent, le planning et les moyens pour assurer sa mise en œuvre. Dans la plupart des projets, un réseau d'agents de liaison avec les communautés (CLO – <i>Community Liaison Officers</i>) est déployé sur le terrain, pour informer et consulter les communautés riveraines, les autorités et autres acteurs locaux, avec une attention particulière portée sur les groupes vulnérables. Employés par TotalEnergies, ils parlent les langues locales et comprennent les usages locaux. Leur rôle est déterminant pour établir une bonne relation entre TotalEnergies et ses parties prenantes.</p> <p>Dans le secteur Integrated Power, une démarche de consultation et concertation volontaire est mise en œuvre pour les nouveaux projets. Pour ce qui concerne les sites déjà en opération, des visites pédagogiques sont organisées avec les parties prenantes clés, comme les élus, des propriétaires exploitants agricoles et des étudiants des écoles des régions où les opérations sont installées.</p> <p>À titre d'illustration, en 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Secteur Integrated Power : <ul style="list-style-type: none"> <li>– en France, TotalEnergies Renouvelables France réalise régulièrement des actions de concertation dans le cadre de ses projets. En novembre 2023, le parc de Rembercourt a remporté le trophée de la participation et de la concertation, événement organisé depuis 2016 par l'organisation « décider Ensemble » et la Gazette des Communes. Le parc éolien de Rembercourt de 36 MW a vu le jour grâce à une démarche d'information et de concertation étroite auprès des élus avec la réalisation d'une docu-fiction et d'un parcours pédagogique retraçant l'histoire du site et de la bataille.</li> <li>– en Angola, où se développe le projet d'énergie solaire Quilemba (35 MW), un processus de consultation publique a été mené dans le cadre des études d'évaluation d'impact environnemental et social, ainsi que pour le plan d'action associé.</li> </ul> </li> <li>– Secteur Marketing &amp; Services : <ul style="list-style-type: none"> <li>– sur le continent africain, le Marketing &amp; Services déploie la méthodologie SRM+ (<i>Stakeholder Relationship Management</i>) en l'adaptant aux spécificités du réseau de stations-service afin d'ancrer davantage TotalEnergies dans la vie de la communauté environnante. En s'appuyant sur les recommandations d'un panel de gérants et les attentes de leurs parties prenantes, des initiatives sont déployées sur l'ensemble des stations-service d'un pays, favorisant le développement économique des riverains : par exemple, soutien aux PME locales en référençant leurs produits dans les boutiques, recrutement local, actions de solidarité.</li> </ul> </li> </ul>
EM-EP-210b.1	Discussion du processus de gestion des risques et des opportunités liés aux droits et intérêts des populations locales	Oui	

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2023)	
<b>Relations avec les populations locales</b>				
<b>EM-EP-210b.1</b>	Discussion du processus de gestion des risques et des opportunités liés aux droits et intérêts des populations locales	Oui	<ul style="list-style-type: none"> <li>- en France, TotalEnergies Marketing France a testé la pertinence de sa démarche de développement durable en échangeant avec une quarantaine de parties prenantes clés pour identifier leurs attentes et capter leur avis sur les 12 axes de travail développés par la filiale.</li> <li>- Secteur Exploration-Production: <ul style="list-style-type: none"> <li>- en Argentine, dans le cadre du plan de dialogue pour le projet Offshore Fénix incluant une ferme éolienne en Terre de Feu, 31 réunions ont été menées pour expliquer le projet, l'étude d'impact et le planning des activités, incluant des visites de site, des ateliers et consultations (distanciels et publiques) pour obtenir le retour des parties prenantes.</li> <li>- en Angola, l'équipe sociétale de la filiale Exploration-Production a conduit une cartographie des populations côtières et communautés de pêcheurs de la côte Nord, à l'aide d'experts externes. L'objectif de cette étude était d'initier un dialogue avec ces communautés qui peuvent être impactées par ses opérations pour les sensibiliser au risque de pêcher dans les zones de nos opérations. Un autre aspect était de recueillir des données socio-économiques pour comprendre leurs moyens de subsistance et l'impact lié aux restrictions d'accès à certaines zones maritimes.</li> <li>- en Papouasie-Nouvelle-Guinée, la filiale Exploration-Production maintient un dialogue intense avec plus de 2 595 réunions tenues en 2023, principalement avec les communautés et les autorités traditionnelles riveraines de ses opérations.</li> </ul> </li> <li>- Secteur Raffinage-Chimie : <ul style="list-style-type: none"> <li>- en Belgique, la plateforme d'Anvers (secteur Raffinage-Chimie) a déployé la méthodologie SRM+. Dans ce cadre, la plateforme d'Anvers a consulté 21 de ses principales parties prenantes locales : les autorités, les fournisseurs, les organisations professionnelles et la société civile. Les interviews des parties prenantes ont eu lieu en juin et juillet 2023. Les principales conclusions de cet exercice ont été partagées avec les parties prenantes de la plateforme et un plan d'action a été identifié autour de trois thématiques principales : fluidité de la relation avec les parties prenantes, information et communication et esprit d'initiative.</li> <li>- en France, dans le cadre de sa transformation en une plateforme zéro pétrole, la plateforme de Grandpuits organise régulièrement des visites scolaires et universitaires. En 2023, 21 évènements et 45 visites sur site ont été organisés. La plateforme a notamment accueilli en janvier, des étudiants de l'université de Delft (Pays-Bas), en avril des étudiants ingénieurs de l'Ecole Nationale Supérieure de Techniques Avancées (Paris) et en novembre 3 classes de collégiens dans le cadre du Forum neutralité carbone organisé par la ville de Provins. Au programme de ces visites : échanges sur la transformation de la Compagnie et sa stratégie multi-énergies, et visite de la plateforme de Grandpuits symbole de cette transformation.</li> </ul> </li> </ul>	
(Source : DEU 2023, §5.9.2)				
<b>EM-EP-210b.2</b>	Nombre et durée des retards d'origine non technique	Non	Non consolidé au niveau Compagnie.	
<b>Santé et sécurité du personnel</b>				
<b>EM-EP-320a.1</b>	Taux de fréquence des accidents	Oui	TRIR : nombre d'accidents du travail déclarés par million d'heures travaillées – Tous Personnels	0,63
			Personnel de la Compagnie	0,51
			Personnel d'entreprises extérieures	0,77
Nombre de décès accidentels rapporté aux heures travaillées	Oui	<b>0,50</b> (pour 100 millions d'heures travaillées)		
		Ce qui correspond à : <b>0,0010</b> (pour 200 000 heures travaillées) (Source : DEU 2023, §5.3.2)		

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2023)
<b>Santé et sécurité du personnel</b>			
	Taux de fréquence des presque accidents	Oui	<p>Nombre de presque accidents et anomalies rapportés : près de 1 150 000</p> <p>Nombre d'heures travaillées : 400 millions</p> <p>Ce qui correspond à un taux de fréquence des presque accidents (pour 200 000 heures travaillées) d'environ : 575</p> <p>(Source : DEU 2023, §5.3.2)</p>
	Nombre moyen d'heures de formation en santé, sécurité et interventions d'urgence pour les employés à temps plein	Oui	<p>Nombre de jours moyens de formation par salarié : <b>3,7</b> (hors compagnonnage)</p> <p>Pourcentage de formation dédiées à l'HSE : <b>25%</b></p> <p>(Source : DEU 2023, §5.6.2)</p>
	Nombre moyen d'heures de formation en santé, sécurité et interventions d'urgence pour les entreprises extérieures	Non	<p>Non disponible.</p> <p>Nous ne définissons pas les besoins de formation en fonction des types de contrats individuels ni par catégories d'employés.</p>
	Nombre moyen d'heures de formation en santé, sécurité et interventions d'urgence pour les employés sous contrat de courte durée	Non	<p>Non disponible.</p> <p>Nous ne définissons pas les besoins de formation en fonction des types de contrats individuels ni par catégories d'employés.</p>
EM-EP-320a.2			<p>Dans le cadre de la politique de prévention des accidents au poste de travail, TotalEnergies a défini des règles et des guides permettant notamment d'encadrer la formation HSE, le port des équipements de protection individuelle et les travaux à risques pour les employés de la Compagnie et des entreprises extérieures intervenant sur un site opéré par la Compagnie. Afin de progresser continuellement dans ses pratiques, TotalEnergies met également en œuvre un <b>processus d'analyse des événements accidentels</b>, quelle qu'en soit leur nature, dont la méthode et la profondeur d'investigation dépendent du niveau de gravité réelle ou potentielle. À titre d'exemple, un presque accident à haut niveau potentiel de gravité est traité comme un accident grave : son analyse est considérée comme un facteur de progrès essentiel. Selon l'intérêt qu'il présente pour les autres entités de la Compagnie, il donne lieu à une alerte de sécurité et, selon les circonstances, à la diffusion d'un retour d'expérience et la mise à jour du référentiel. La remontée des anomalies et des presque accidents (près de 1 150 000 en 2023 en hausse de 53% par rapport à 2022) est fortement encouragée et fait l'objet d'un suivi. L'implication de chaque employé à identifier des anomalies ou des situations dangereuses est un indicateur de la vigilance du personnel dans la prévention des accidents, et traduit le niveau de culture sécurité au sein de la Compagnie.</p>
	Exposé des systèmes de management utilisés pour intégrer une culture de sécurité d'un bout à l'autre du cycle d'exploration et de production	Oui	<p>La direction HSE intègre dans son organisation un département regroupant les référents travaux à risques (travaux en hauteur, levage, électricité, espaces confinés, etc.) dont l'objectif est de consolider le savoir-faire interne, les relations avec les entreprises extérieures et d'émettre les règles One MAESTRO afférentes. La direction HSE comprend également un département dont le but est d'accompagner les filiales dans leur démarche volontaire de renforcement de la culture sécurité. Ce département développe et diffuse également des outils destinés à améliorer les performances humaines en identifiant les Facteurs Organisationnels et Humains (FOH) d'une situation de travail et en définissant les mesures adéquates. Depuis 2020, une plateforme digitale regroupe ces différents outils ainsi que des exemples d'application, des fiches pratiques et des retours sur les notions fondamentales sur les FOH. Cette plateforme reprend les principes couverts par deux guides du référentiel One MAESTRO traitant respectivement les FOH et les approches pour une Culture de Sécurité Intégrée. La mise en œuvre de ces principes est promue au sein de la Compagnie au travers de modules dédiés intégrés dans des formations destinées aux différentes populations, ou au travers de formations spécifiques à la demande des filiales.</p> <p>Au-delà des exigences de son référentiel One MAESTRO, la Compagnie dispose, depuis 2010, de 12 Règles d'or de la sécurité au poste de travail. Ces Règles d'or simples, mémorisables par tous et représentatives d'un nombre important d'accidents au poste de travail doivent être respectées scrupuleusement par tous les personnels, salariés comme entreprises extérieures, dans tous les pays et les métiers de la Compagnie. L'objectif des Règles d'or est d'assurer la sécurité au quotidien dans les opérations et sur les sites avec un objectif commun : « Zéro accident mortel ».</p>

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2023)
	<b>Santé et sécurité du personnel</b>		
<b>EM-EP-320a.2</b>	Exposé des systèmes de management utilisés pour intégrer une culture de sécurité d'un bout à l'autre du cycle d'exploration et de production	Oui	<p>En 2022, TotalEnergies a revu la rédaction de ses Règles d'or afin qu'elles s'adressent plus directement aux acteurs sur le terrain et que ces derniers puissent se les approprier plus facilement. Ces Règles d'or ont été largement diffusées aux salariés comme aux entreprises extérieures accompagnées de nombreux supports de communications afin d'ancrer ces nouvelles Règles d'or et de permettre leur discussion et leur appropriation en filiale par les équipes. En complément, le dispositif <i>Stop Card</i> en place permet à tout intervenant de la Compagnie ou d'une entreprise extérieure d'intervenir en cas notamment de non-respect d'une Règle d'or. A partir de 2019, la Compagnie a également déployé le programme <i>Nos vies avant tout</i> comprenant l'institution des tournées sécurité conjointes avec les entreprises extérieures (10 000 réalisées en 2023 sur les sites de la Compagnie) ; la mise en place, dans le processus permis de travail, d'un rituel préalable au démarrage des travaux dans tous les sites industriels opérés concernés (<i>Feu vert sécurité</i>) ; et d'un outil (<i>Vérifications qui sauvent la vie</i>) permettant d'intensifier les contrôles terrain et mesurer la conformité aux règles de sécurité au minimum pour les cinq activités à risque élevé : travaux en hauteur, opérations de levage, travaux sur systèmes alimentés en énergie, travaux en espace confiné, travaux à chaud (Vérifications qui sauvent la vie - plus de 182 000 vérifications de conformité ont été réalisées dans ce cadre en 2023 au sein des sites de la Compagnie).</p> <p>La bonne application du cadre de référence One MAESTRO, et plus généralement des dispositifs de la Compagnie en matière de sécurité au poste de travail, est vérifiée par des visites de terrain et des audits. La vérification de l'engagement HSE des entreprises extérieures passe par un <b>processus de qualification rigoureux</b>. Le référentiel prévoit que pour qu'une entreprise extérieure soit autorisée à mener des travaux à risques élevés sur un site opéré par une filiale de la Compagnie, elle doit posséder une certification de son système de management HSE par un organisme tiers reconnu ou à défaut faire l'objet d'une inspection de conformité. Enfin, le processus d'attribution d'un contrat s'appuie également sur une phase de <b>sélection</b> permettant de vérifier que les critères HSE spécifiques sont pleinement respectés. Comme indiqué précédemment, un programme de <b>contrôle</b> est également mis en place pour vérifier la bonne exécution des contrats d'un point de vue HSE. Pour les entreprises extérieures dont le volume d'heures travaillées est important, un contact privilégié (<i>Safety Contract Owner</i>) peut être désigné parmi les dirigeants des secteurs de la Compagnie ou les membres des Comités de direction des filiales de la Compagnie pour instaurer un dialogue de haut niveau avec l'encadrement de l'entreprise extérieure et renforcer l'engagement et la visibilité sur les sujets liés à l'HSE.</p> <p>Quelle que soit la nature des enjeux de sécurité, de santé ou d'environnement, les actions de prévention impliquent l'adhésion de chacun à la politique HSE de la Compagnie. À cet effet, TotalEnergies déploie des <b>formations destinées aux différentes populations</b> (nouveaux arrivants, managers, cadres supérieurs et dirigeants) de manière à diffuser un socle cohérent de connaissances partagé par tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Safety Pass</i> : ces parcours d'accueil sécurité sont mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour les nouveaux arrivants. Différents parcours existent selon le type de poste et couvrent les risques HSE principaux de l'entreprise, les risques liés à l'activité du site ainsi que ceux liés au poste de travail. Le contenu théorique est complété de formations pratiques de type « gestes qui sauvent » ;</li> <li>- <i>HSE for Managers</i> s'adresse aux managers opérationnels ou fonctionnels, en responsabilité actuelle ou future dans l'une des entités de la Compagnie. Cette formation a été délivrée en classe virtuelle ainsi qu'en présentiel lors de 10 sessions en 2023, réunissant environ 230 managers ;</li> <li>- <i>Safety Leadership for Executives</i> est destinée aux dirigeants de la Compagnie et centrée sur le leadership Sécurité. L'objectif de cette formation est d'accompagner les dirigeants afin de leur permettre de transmettre et développer une culture sécurité au sein de leur organisation. Quatre sessions ont pu être organisées en 2023 pour former environ 40 dirigeants de la Compagnie.</li> </ul> <p>Afin d'assurer et renforcer la connaissance du cadre de référence, un outil d'évaluation des connaissances, intégrant plus de 3 000 questions à choix multiple, a été développé en 2018 à destination des responsables HSE de filiales, de sites opérés ou de leurs équipes. Cet outil permet également de déterminer, le cas échéant, un plan de formation adapté. Une vingtaine d'évaluations ont été réalisées en 2023.</p> <p>En complément des actions de formation, la direction HSE porte l'animation continue des thématiques HSE, avec des experts et spécialistes amenés tous les mois à diffuser un ensemble de règles et de bonnes pratiques, internes comme externes. La Journée Mondiale de la Sécurité organisée chaque année est un autre vecteur de cette animation. Elle a eu pour thème en 2023 « Risques technologiques : tous concernés, tous acteurs ». Par ailleurs, TotalEnergies encourage et promeut les initiatives de ses filiales en faveur de la sécurité. Chaque année, la Compagnie reconnaît et décerne un trophée à la meilleure initiative HSE réalisée en filiale.</p> <p>Enfin, en tant que valeur de TotalEnergies, la sécurité est prise en compte dans la <b>politique de rémunération du personnel</b> (se reporter au 5.6.1.2 du chapitre 5).</p>

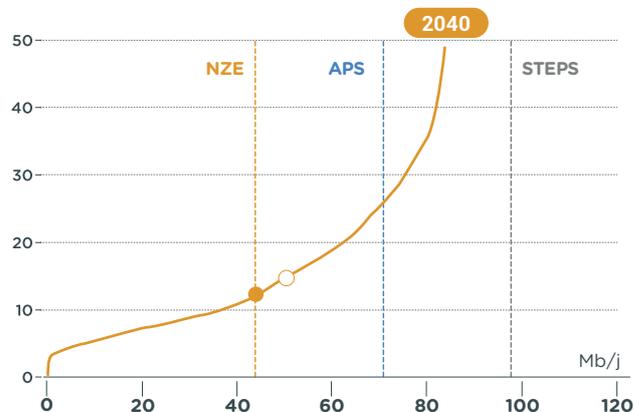
Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2023)
<b>Santé et sécurité du personnel</b>			
EM-EP-320a.2	Exposé des systèmes de management utilisés pour intégrer une culture de sécurité d'un bout à l'autre du cycle d'exploration et de production	Oui	<p>Dans le domaine de la <b>sûreté</b>, la politique de la Compagnie vise à protéger les personnes et les biens de la Compagnie face à des intentions ou des actes malveillants. Pour ce faire, TotalEnergies s'appuie sur sa direction Sûreté qui développe le référentiel de la Compagnie, assure la veille de la situation sécuritaire des pays dans lesquels elle opère en vue de déterminer les mesures de sûreté générales à adopter (autorisation de déplacement par exemple). Elle apporte également son support aux filiales notamment en cas de crise. Le référentiel de sûreté de la Compagnie s'applique à l'ensemble des filiales contrôlées par TotalEnergies. Il prévoit que le système de management de la sûreté des filiales doit comprendre les étapes suivantes : l'analyse de la menace, l'évaluation des risques, le choix d'une posture de sûreté, la mise en place de moyens de prévention ou de protection, le contrôle et le <i>reporting</i> puis la révision périodique. Il doit également intégrer les exigences de la réglementation locale. Le référentiel prévoit que chaque filiale développe un plan de sûreté, des procédures opérationnelles et un plan d'action. Dans le cadre des projets de développement de nouvelles activités, la direction Sûreté de la Compagnie préconise, en lien avec les secteurs d'activité, l'organisation et les moyens à mettre en œuvre. Dans chaque pays où TotalEnergies est présente, le <i>Country Chair</i> a la responsabilité de la sûreté des opérations dans le pays. Il s'assure de la mise en place des mesures et des moyens en s'appuyant sur un <i>Country Security Officer</i>. Les systèmes de management et les plans de sûreté des filiales sont régulièrement vérifiés par la direction Sûreté de la Compagnie ou le <i>Country Chair</i>. Des actions de sensibilisation et de formation et un <i>reporting</i> centralisé des événements de sûreté sont organisés par la direction Sûreté de la Compagnie.</p> <p>(Source : DEU 2023, §5.3.2)</p>
<b>Valorisation des réserves et investissement</b>			
<b>Résilience de la stratégie de l'organisation</b>			
EM-EP-420a.1	Sensibilité du niveau des réserves d'hydrocarbures aux scénarios d'évolution des cours tenant compte de la tarification des émissions de carbone	Oui	<p>La Compagnie a su renforcer la résilience de son portefeuille grâce à une gestion très active ces dernières années : 50% de changement de portefeuille en Amont depuis 2015 assurant un ratio de remplacement des réserves de pétrole &gt; 100% sur 2015-2023.</p> <p>Notre portefeuille bénéficie d'un point mort bas conforme à son objectif stratégique d'être inférieur à 30 \$/b (point mort <i>cash</i> organique de la Compagnie avant dividende de 22,2 \$/b en 2023) qui assure la compétitivité de ses ressources. En particulier, TotalEnergies a le coût de production par baril des activités Pétrole et Gaz Amont autour de 5,5 \$/bep en 2023, le plus bas parmi ses pairs<sup>(1)</sup>, et l'intensité des émissions de GES (Scope 1+2) est en baisse à 18 kg CO<sub>2</sub>e/bep en 2023 (vs 19 en 2022)<sup>(2)</sup>.</p> <p>En outre, la durée moyenne des réserves prouvées et probables de pétrole et de gaz est de 18 ans et la valeur résiduelle des actifs Pétrole et Gaz Amont de la Compagnie de plus de 20 ans représente moins de 15% de leur valeur totale.</p> <p><b>Risque d'actifs échoués</b></p> <p>En juin 2020, TotalEnergies a identifié que, de ses actifs Amont, seuls les projets de sables bitumineux au Canada de Fort Hills et Surmont pouvaient être qualifiés d'actifs échoués (<i>stranded assets</i>), c'est-à-dire présentant des réserves de plus de 20 ans et des coûts de production élevés, dont la totalité des réserves pourraient donc ne pas être produites avant 2050. TotalEnergies a cédé ces actifs en 2023. Cette gestion du portefeuille de TotalEnergies atténue le risque d'avoir des actifs échoués à l'avenir, si les risques de baisse structurelle de la demande d'hydrocarbures se matérialisaient de manière plus rapide qu'estimée en raison de contraintes et de réglementations environnementales mondiales plus strictes et de l'évolution des préférences des consommateurs qui en résulterait.</p> <p>Comme le montre la courbe de mérite des coûts de production ci-dessous à l'horizon 2040 par comparaison avec la demande attendue selon les divers scénarios de l'AIE, le portefeuille des projets pétrole et gaz Amont de TotalEnergies présente un coût technique moyen qui le situe parmi les 50 Mb/j les moins coûteux à ces horizons-là notamment grâce à des actifs pétroliers à plateaux longs et à coûts de production faibles.</p>

(1) Pairs : BP, Chevron, ExxonMobil, Shell.

(2) L'intensité Oil & Gas Amont patrimoniale est calculée hors actifs intégrés GNL.

Courbe de mérite des coûts de la production mondiale<sup>(1)</sup>

Coûts techniques (\$/b)



Demande mondiale de pétrole, selon scénarios AIE

● Actifs pétroliers à plateau long de TotalEnergies

○ Moyenne du portefeuille pétrolier de TotalEnergies

Sensibilité aux prix du CO<sub>2</sub>, du pétrole et du gaz

TotalEnergies évalue la robustesse de son portefeuille, y compris pour les nouveaux investissements significatifs, sur la base de scénarios pertinents et de tests de sensibilités.

Chaque investissement significatif, y compris dans l'exploration, l'acquisition ou le développement des ressources pétrolières et gazières, ainsi que dans d'autres énergies et technologies fait l'objet d'une évaluation prenant en compte les objectifs de l'Accord de Paris ; chaque nouvel investissement renforce ainsi la résilience du portefeuille de la Compagnie.

Même si la tarification du CO<sub>2</sub> ne s'applique pas actuellement dans tous les pays où la Compagnie opère, TotalEnergies prend en compte comme cas de base dans ses critères d'investissement un prix du CO<sub>2</sub> minimum de 100 \$/t (ou le prix en vigueur dans un pays donné, s'il est supérieur) et au-delà de 2029, le prix du CO<sub>2</sub> est inflaté de 2%/an.

- Dans l'hypothèse où ce prix du CO<sub>2</sub> serait de 200 \$/t dès 2024 puis inflaté de 2%/an au-delà de 2029, soit une augmentation de 100 \$/t par rapport au scénario de base à partir de cette date, TotalEnergies évalue un impact négatif de l'ordre de 15% de la valeur actualisée de l'ensemble de ses actifs (Amont et Aval).
- Par rapport au scénario de référence utilisé pour évaluer les investissements (Brent à 50 \$/b), l'utilisation du scénario de prix NZE de l'AIE<sup>(2)</sup> conduirait à une valeur actualisée de l'ensemble de ses actifs (Amont et Aval) de la Compagnie inférieure de l'ordre de 10%.

## Dépréciations des actifs Amont

Par ailleurs, pour assurer la robustesse de la comptabilisation de ses actifs au bilan, la Compagnie retient pour le calcul des dépréciations de ses actifs Amont une trajectoire de prix du pétrole qui se stabilise jusqu'à 2030, décroît ensuite linéairement pour atteindre 50 \$<sub>2023</sub>/b en 2040 puis qui décroît à partir de 2040 vers le prix retenu en 2050 par le scénario NZE de l'AIE, soit 25,5 \$<sub>2023</sub>/b. Les prix retenus pour le gaz en Europe et en Asie, décroissent et se stabilisent à compter de 2027 et jusqu'en 2040 à des niveaux plus faibles que les niveaux de prix actuels, le Henry Hub restant sur cette période à 3 \$<sub>2023</sub>/MMBtu. Ils convergent tous ensuite vers les prix du scénario NZE de l'AIE en 2050.

## Pétroles et Gaz « Non Conventionnels »

Les pétroles et les gaz non-conventionnels sont définis par l'EIA<sup>(3)</sup> comme des hydrocarbures qui ne peuvent pas être produits par des moyens de production conventionnelle, tels que « *par un puits foré dans une formation géologique dont les caractéristiques du réservoir et du fluide permettent au pétrole et au gaz naturel de s'écouler naturellement dans le puits.* » Selon l'UNFC<sup>(4)</sup>, « *Les exemples comprennent le méthane de houille, les gisements à faible perméabilité tels que le gaz de réservoir très peu perméable (y compris le gaz de schiste) et le pétrole de réservoir très peu perméable (y compris le pétrole de schiste), les hydrates de gaz et le bitume naturel.* ».

EM-EP-420a.1  
Sensibilité du niveau des réserves d'hydrocarbures aux scénarios d'évolution des cours tenant compte de la tarification des émissions de carbone

Oui

(1) Source : Rystad, IEA scénarios WEO 2023.

(2) World Energy Outlook 2023, Table 2.2 Fossil fuel prices by scenario (p. 96).

(3) Voir définition de l'Energy Information Administration, agence fédérale au sein du Département de l'Énergie des États-Unis.

(4) Voir United Nations Framework Classification for Resources to Petroleum, « *Supplementary Specifications for the application of the United Nations Framework Classification for Resources to Petroleum* » pages 8 et 22, points 9, 102, 103, 104.

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2023)
<b>Valorisation des réserves et investissement</b>			
EM-EP-420a.1	Sensibilité du niveau des réserves d'hydrocarbures aux scénarios d'évolution des cours tenant compte de la tarification des émissions de carbone	Oui	<p>En 2023, ces hydrocarbures non-conventionnels ont représenté 9,7% de notre production et moins de 5% de notre chiffre d'affaires consolidé. Par ailleurs, TotalEnergies ne produit plus de pétrole issu de sables bitumineux depuis la cession de ses actifs canadiens de Surmont et Fort Hills fin 2023. La Compagnie était également sortie en 2021 des projets de développement d'huiles extra-lourdes de la ceinture de l'Orénoque au Venezuela.</p> <p>L'offshore « ultra-profond », défini pour une profondeur d'eau au-delà de 1500 m qui représentait dans la décennie 2000 la limite technique des installations de forage et de production (amplement dépassée depuis) n'entre pas dans la catégorie des hydrocarbures non-conventionnels : en effet, les réservoirs situés dans ces zones sont développés avec des installations qui utilisent un continuum de technologies conventionnelles. C'est la combinaison de gisements à très hautes pressions et de très grandes profondeurs d'eau qui peut présenter des risques accrus. TotalEnergies ne vise pas à développer ce type d'actifs.</p> <p>De même, le simple fait pour des gisements pétroliers ou gaziers d'être situés en zone arctique ne suffit pas à les qualifier d'hydrocarbures non-conventionnels, s'ils sont exploités avec des technologies conventionnelles. La Compagnie reconnaît cependant la sensibilité particulière de certaines zones arctiques en termes d'environnement. Pour cette raison, nous sommes engagés dès 2012 à ne conduire aucune activité d'exploration de champs pétroliers en zone de banquise arctique ; la liste de nos licences en zone arctique est disponible sur le site internet de la Compagnie.</p> <p>(Source : DEU 2023, §5.4.2)</p>
EM-EP-420a.2	Estimation des émissions de CO <sub>2</sub> pour les réserves d'hydrocarbures prouvées	Oui	<b>3,6 Gt CO<sub>2</sub>e</b>
EM-EP-420a.3	Montant de l'investissement dans les énergies renouvelables et chiffre d'affaires tiré de la vente de ces énergies	Oui	<p>Les informations sont disponibles dans le chapitre 5.4.6.3 de l'URD 2023 pour les 3 indicateurs financiers : le chiffre d'affaires (« Chiffre d'affaires »), les dépenses d'investissements (« CapEx ») et les dépenses d'exploitation (« OpEx »), au sens de la réglementation sur la Taxonomie, sur le périmètre des entités contrôlées exclusivement et consolidées par TotalEnergies SE, pour l'année 2023.</p> <p>Les activités considérées comme liées aux énergies renouvelables sont couvertes par les rubriques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Production d'électricité renouvelable (solaire photovoltaïque / éolienne / hydroélectrique / stockage) : 4.1, 4.3, 4.5, 4.10</li> <li>– Fabrication de biogaz et de biocarburants à usage des transports ainsi que de bioliquides : 4.13</li> <li>– Digestion anaérobie de biodéchets : 5.7</li> <li>– Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables : 7.6</li> </ul> <p>La définition des indicateurs financiers est donnée dans le chapitre 5.4.6.1 de l'URD 2023.</p> <p>(Source : DEU 2023, §5.4.6.1 et 5.4.6.3)</p>
EM-EP-420a.4	Discussion de l'influence du prix, de la demande en hydrocarbures et/ou de la réglementation en matière de climat sur la stratégie d'investissement pour l'exploration, l'acquisition et le développement des actifs	Oui	<p>Se reporter à <b>EM-EP-420a.1</b> et aux développements ci-dessus sur la résilience de la stratégie de l'organisation</p> <p>(Source : DEU 2023, §5.4.2)</p>
<b>Déontologie et transparence</b>			
EM-EP-510a.1	Pourcentage de réserves (1) prouvées et (2) probables situées dans les pays occupant les 20 dernières places du classement de l'indice de perception de la corruption de <i>Transparency International</i>	Oui	<b>7,3%</b> (réserves prouvées)

TotalEnergies est un acteur majeur du secteur de l'énergie, secteur où administrations et autorités publiques interviennent régulièrement et où les montants investis peuvent être très importants. En outre, la Compagnie est présente dans environ 120 pays, dont certains ont un niveau de corruption perçu comme élevé selon l'indice établi par Transparency International. Consciente que, de ce fait, elle se trouve exposée de manière élevée au risque de corruption, TotalEnergies applique en ce domaine un principe de tolérance zéro.

Pour prévenir les risques de corruption, TotalEnergies met en œuvre et déploie en son sein un programme de conformité anticorruption robuste et régulièrement mis à jour. Ce programme vise à promouvoir la culture de la conformité et de la transparence, essentielle à la pérennité des activités de la Compagnie. Le non-respect de législations telles que le US Foreign Corrupt Practices Act et la loi française relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, est susceptible d'entraîner un risque pénal, financier et réputationnel élevé, ainsi que l'imposition de mesures telles que la revue et le renforcement du programme de conformité sous le contrôle d'un tiers indépendant.

La mobilisation de l'ensemble de la Compagnie et les efforts en la matière sont constants, avec pour objectifs d'assurer la pérennité et l'amélioration continue du programme de conformité anticorruption que les autorités américaines ont estimé adapté en 2016 mettant ainsi fin à la procédure de monitorat ouverte en 2013. En juin 2022, la Compagnie a reçu le rapport définitif établi par l'Agence Française Anti-corruption (AFA) à la suite du contrôle initié par celle-ci fin 2020. Ce rapport, qui a conforté pour la Compagnie la qualité d'ensemble du programme de la Compagnie et sa maturité, a également fait part de recommandations en vue de son amélioration. La Compagnie a arrêté un plan d'action dédié pour répondre aux recommandations de l'AFA, dont le déploiement a été finalisé en 2023. Sa mise en œuvre fait l'objet d'un processus de suivi et de contrôle continu.

Ce programme de conformité est élaboré par une organisation dédiée au niveau de la Compagnie et des secteurs à savoir, respectivement : la direction Conformité et Gestion des Risques juridiques, dirigée par la Chief Compliance Officer, et les Branch Compliance Officers. Ceux-ci coordonnent un réseau mondial d'environ 370 Compliance Officers chargés du déploiement et de l'animation du programme au niveau des filiales. Cette organisation structurée permet une proximité avec les activités opérationnelles tout en bénéficiant d'une ligne de reporting dédiée.

Le programme de conformité anticorruption de TotalEnergies s'articule essentiellement autour des sept piliers suivants : l'engagement des instances dirigeantes ou « tone at the top », l'évaluation des risques, l'adoption de normes internes, la sensibilisation et la formation des collaborateurs, la remontée d'informations incluant des canaux d'alerte, les mécanismes d'évaluation et de contrôle de la mise en œuvre du programme, et l'imposition de sanctions disciplinaires en cas de manquement.

#### 5.8.1.1 Engagement des instances dirigeantes

L'engagement fort et constant de la Direction générale se matérialise par le principe de tolérance zéro en matière de corruption, clairement rappelé dans le Code de conduite de la Compagnie. Les managers sont tenus à un devoir d'exemplarité et chargés d'encourager une culture d'intégrité et de dialogue. Cet engagement se manifeste également par des prises de parole régulières du Président-directeur général sur ce sujet et par des actions de communication d'envergure, telles que l'organisation annuelle du Business Ethics Day à l'occasion des Journées internationales des Nations unies de lutte contre la corruption et des droits de l'Homme. La neuvième édition intervenue en décembre 2023 a été consacrée au *Speak-up* et à la présentation des modalités de traitement des alertes. Une intervention en ligne du Directeur général du secteur Marketing & Services a été effectuée ainsi qu'une table ronde organisée avec la Présidente du Comité d'éthique, la Chief Compliance Officer de la Compagnie et la directrice du département Droits humains. Cette journée a été précédée d'une campagne d'affichage visant à rappeler l'importance de ce dispositif et de son utilisation par les collaborateurs de la Compagnie.

L'engagement des instances dirigeantes est aussi exprimé en externe, via l'adhésion de TotalEnergies à des initiatives de lutte contre la corruption et son soutien à des approches collaboratives et multipartites. TotalEnergies a rejoint en 2016 la *Partnering Against Corruption Initiative (PACI)*<sup>(1)</sup> et ainsi adhéré aux Principes de lutte contre la corruption de cette initiative. Le Président-directeur général de TotalEnergies SE est devenu membre du Conseil du PACI en 2018, puis co-président de l'initiative fin 2019. TotalEnergies adhère également à d'autres initiatives qui participent à un effort mondial de lutte contre la corruption telles que le Pacte mondial des Nations unies depuis 2002 ou l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE)<sup>(2)</sup> dès son lancement en 2002.

EM-EP-510a.2 Description du système de gestion pour la prévention de la corruption et des pots-de-vin sur l'ensemble de la chaîne de valeur

Oui

(1) Lancé en 2004 dans le cadre du Forum Économique Mondial, le PACI compte environ 90 grandes entreprises et constitue une plateforme d'échanges réunissant acteurs économiques et organisations gouvernementales et non gouvernementales, pour partager et développer les bonnes pratiques en la matière.

(2) L'ITIE réunit les représentants des gouvernements des pays membres, de la société civile et des entreprises pour renforcer la transparence et la gouvernance en matière de revenus pétroliers, gaziers et miniers.

### 5.8.1.2 Évaluation des risques

Pour adapter régulièrement le programme de conformité aux risques auxquels TotalEnergies est exposée, ceux-ci doivent être identifiés et évalués. Au-delà de la cartographie des risques de la Compagnie qui traite notamment du risque de corruption, une cartographie spécifique au risque de corruption est réalisée selon une méthodologie formalisée par une règle adoptée début 2020.

Cette règle prévoit une cartographie réalisée à deux niveaux : celui des entités sous la coordination du Compliance Officer et celui des secteurs d'activité sous la coordination des Branch Compliance Officers. À ce dernier niveau, l'évaluation doit notamment porter sur les principaux types de risques (achats, ventes, conflits d'intérêts, cadeaux et invitations, ressources humaines, représentants traitant avec agent public, fusions-acquisitions, joint ventures, dons et sponsoring, trafic d'influence). L'objectif de cette analyse à deux niveaux est d'établir des plans d'action adaptés aux risques identifiés et aux réalités du terrain. En outre, notamment à l'occasion de l'évaluation des risques de corruption, des outils sont mis à disposition des collaborateurs pour faciliter l'identification de ces risques et l'établissement des cartographies en découlant, tels que le Guide typologique des risques de corruption et le Guide méthodologique pour la réalisation de la cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence publié pour ce dernier fin 2022. Pour maîtriser les risques identifiés à l'occasion de l'établissement des cartographies des risques, des mesures sont ensuite mises en place et des règles spécifiques régulièrement adoptées et intégrées au référentiel de la Compagnie.

Conformément à la règle en place, la Chief Compliance Officer a présenté, pour la première fois en 2021, au TotalEnergies Risk Management Committee (TRMC) une synthèse des cartographies réalisées au niveau des différents secteurs d'activité. Une présentation de cette même synthèse a été faite par la Chief Compliance Officer au Comité exécutif en octobre 2021. En application de cette même règle, l'ensemble des secteurs d'activité ont relancé cet exercice de cartographie à partir de fin 2022. En 2023, les cartographies des risques actuelles de l'ensemble des secteurs ont ainsi été revues. Une synthèse de ces cartographies a été présentée par la Chief Compliance Officer au TRMC en décembre 2023.

### 5.8.1.3 Normes internes

Élément essentiel du référentiel de la Compagnie, le Code de conduite précise les comportements à tenir, notamment en matière d'intégrité. Il interdit la corruption, y compris le trafic d'influence, et prône la tolérance zéro en la matière. Il a été enrichi en 2022 d'exemples encore plus spécifiques de risques de corruption auxquels les collaborateurs de la Compagnie peuvent être exposés.

Un *corpus* de normes internes en matière d'anticorruption régulièrement mises à jour complète le Code de conduite. Cet ensemble s'applique à toutes les sociétés contrôlées par la Compagnie dans le respect de leurs règles de décision respectives et sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables localement. La directive Conformité anticorruption rappelle les grands principes et organise le déploiement du programme anticorruption.

Elle traite notamment de l'engagement, de la formation et de la sensibilisation, de la comptabilité et des écritures comptables, du dispositif d'évaluation et des mécanismes d'alerte. Cette directive est déclinée dans des règles qui traitent de sujets plus spécifiques afin de prévenir les différents risques identifiés.

En matière de *due diligence* anticorruption, le déploiement de l'outil informatique de préqualification des fournisseurs, qui intègre le processus de *due diligence* résultant de la règle unique adoptée en 2020, se poursuit. Un outil complémentaire a été mis en place en 2023 afin de renforcer le processus d'évaluation des fournisseurs. La *due diligence* repose sur le recueil d'informations, l'identification des risques éventuels de corruption et l'adoption de mesures de traitement appropriées. Elle est effectuée par l'opérationnel concerné, avec l'aide de son Compliance Officer qui peut faire appel à son Branch Compliance Officer. Une vigilance particulière est apportée aux représentants (agents ou autres) traitant avec des agents publics pour lesquels la règle interne applicable prévoit de manière spécifique la réalisation obligatoire d'une *due diligence* et le suivi par les opérationnels des relations contractuelles avec de tels tiers, ce qui peut inclure la vérification de factures, le contrôle de rapports d'activité ou la mise en œuvre d'audits. En outre, la Compagnie dispose d'une gouvernance interne permettant aux différents secteurs d'activités de gérer, de manière homogène et transverse, le cas particulier des tiers qui seraient rejetés après *due diligence*.

À la suite de l'adoption en 2020 d'une règle pour traiter de l'enregistrement et de la comptabilisation des dépenses couvertes par des règles de conformité anticorruption, deux guides en découlant ont été publiés à l'été 2021 à l'attention des métiers comptable et conformité.

D'autres normes traitent de domaines jugés à risques, tels que les cadeaux et invitations, qui doivent être déclarés et autorisés par la hiérarchie selon les seuils définis ; les conflits d'intérêts, qui doivent être déclarés à la hiérarchie et traités ; les mesures de prévention de la corruption adoptées par les joint ventures, ainsi que les processus en lien avec les ressources humaines comme le recrutement qui ont donné lieu, fin 2023, à une nouvelle règle spécifique formalisant les exigences minimales pour la mise en œuvre des Programmes de conformité anticorruption par les fonctions relevant des ressources humaines.

EM-EP-510a.2

Description du système de gestion pour la prévention de la corruption et des pots-de-vin sur l'ensemble de la chaîne de valeur

Oui

<b>Déontologie et transparence</b>			
------------------------------------	--	--	--

De manière générale, les normes internes sont modifiées pour tenir compte des évolutions réglementaires et législatives applicables à TotalEnergies.

#### 5.8.1.4 Sensibilisation et formation

Des actions de sensibilisation sont menées à destination des collaborateurs dans leur ensemble. Une rubrique dédiée à l'anticorruption sur l'intranet de TotalEnergies met à disposition des collaborateurs différents supports, tels que les normes ou des guides comme le livret Prévention et lutte contre la corruption. Une nouvelle campagne d'affichage relayant les messages clés dans les domaines à risques (tels que les cadeaux et invitations, les contrôles comptables et l'évaluation des tiers) a été organisée en 2022.

Forte des formations en ligne sur l'anticorruption déployées dès 2011 (saison 1), puis en 2015 (saison 2), et qui ont permis, à fin 2022, la formation de plus de 82 000 collaborateurs, la Compagnie a lancé mi-2022 une nouvelle formation en ligne (saison 3). Obligatoire pour les populations-cibles (soit 37 000 collaborateurs environ), elle a remplacé les deux saisons précédentes. Cette nouvelle formation présente la particularité de reposer sur l'attribution d'un profil propre à chaque apprenant (de débutant à expert), déterminé au regard de ses réponses aux questions posées en introduction de la formation. Ce profil spécifique à chaque apprenant permet ensuite de lui faire suivre les modules les plus adaptés à ses besoins.

Début 2022, le Comité exécutif a revu l'ensemble des formations en ligne disponibles notamment en matière de Conformité anticorruption et anti-fraude et déterminer pour chacune d'elles les fonctions jugées les plus exposées (comme les achats et les ressources humaines) au risque de corruption. Pour ces populations, des actions de formation plus ciblées sont dispensées, que ce soit par les équipes Conformité de la Compagnie et des secteurs ou par les Compliance Officers.

En 2023, des formations via des webinaires ont été dispensées aux populations des huit métiers ayant été identifiés par le Comité exécutif comme les plus exposés au risque de corruption. Il est prévu que ces formations, qui concernent environ 18 000 collaborateurs identifiés, s'échelonnent jusqu'à fin 2024.

Concernant le réseau Conformité anticorruption et anti-fraude, plusieurs sessions de formations en ligne et en présentiel sont organisées chaque année pour les Compliance Officers. Les Branch Compliance Officers bénéficient également chaque année de journées de formation sur des thèmes ciblés.

#### 5.8.1.5 Remontée d'informations

La remontée d'informations est principalement assurée via un processus de *reporting* annuel au titre duquel la Compagnie a déployé un nouvel outil interne dédié en 2022. Le *reporting* annuel est effectué par les Compliance Officers, revu par leur Branch Compliance Officer et transmis à la Chief Compliance Officer. Ce *reporting* permet de suivre le déploiement et la mise en œuvre du programme anticorruption, via des indicateurs chiffrés portant sur les éléments importants du programme, par exemple le nombre de formations ou de *due diligences* réalisées.

Les données consolidées issues de ce *reporting*, qui reflètent les résultats des politiques mises en œuvre, sont présentées annuellement au Comité exécutif, ainsi qu'au Conseil d'administration via le Comité de gouvernance et d'éthique. Cette présentation permet de rendre compte au plus haut niveau des résultats des actions menées et de confirmer la feuille de route en lien avec les axes d'amélioration identifiés.

Par ailleurs, TotalEnergies met en œuvre les moyens de nature à développer une culture du *speaking-up* et invite les collaborateurs à signaler toute situation qui leur semblerait contraire au Code de conduite. Cette culture est encouragée par une communication régulière sur la règle adoptée fin 2020 qui est venue formaliser les modalités de recueil des alertes en matière d'intégrité (corruption, fraude et trafic d'influence). Cette règle prévoit expressément qu'aucune sanction disciplinaire, ni aucune mesure de représailles, discriminatoire, directe ou indirecte, ne peut être prise à l'encontre du lanceur d'alerte, dès lors que celle-ci est faite de bonne foi, et ce même si les faits s'avèrent par la suite inexacts ou non fondés et/ou ne donnent lieu à aucune poursuite ou sanction. Cette règle, associée à celle adoptée également en 2020 et révisée en 2023 par le Comité d'éthique en matière de recueil et traitement des signalements, permet ainsi de couvrir l'ensemble des situations ou comportements susceptibles d'être contraires au Code de conduite de la Compagnie et de souligner le renforcement de la protection accordée aux lanceurs d'alerte.

À ce titre, en écho à ce Code, la règle adoptée fin 2020 par la Conformité anticorruption rappelle les différents canaux d'alerte existants : chaque collaborateur peut ainsi contacter, selon ce qui lui paraît le plus approprié, tout manager, les ressources humaines, les Compliance Officers ou Ethics Officers, ou le Comité d'éthique. Le Comité d'éthique est garant du respect du Code de conduite. Sa présidente, qui rend compte au Président-directeur général de TotalEnergies SE, présente chaque année un bilan Ethique au Comité de gouvernance et d'éthique du Conseil d'administration.

Le Comité d'éthique peut être saisi via l'adresse électronique [ethics@totalenergies.com](mailto:ethics@totalenergies.com), par les collaborateurs et les tiers. TotalEnergies ne tolère aucune mesure de représailles ou discrimination à l'encontre d'un lanceur d'alerte de bonne foi et s'engage à protéger la confidentialité.

EM-EP-510a.2

Description du système de gestion pour la prévention de la corruption et des pots-de-vin sur l'ensemble de la chaîne de valeur

Oui

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2023)
-----------	------------	--------	--

## Déontologie et transparence

### 5.8.1.6 Évaluation et contrôle

Le contrôle du dispositif anticorruption est en premier niveau assuré par les opérationnels, ainsi que leur hiérarchie directe et leur Compliance Officer, chargés de veiller au quotidien à la bonne application des règles. En deuxième niveau, des contrôles sont effectués par la fonction Conformité, avec notamment des missions d'évaluation appelées *compliance reviews* qui sont menées par une équipe dédiée au sein de la direction Conformité et Gestion des Risques juridiques de TotalEnergies. Ces missions d'évaluation de deuxième niveau sont réalisées par une équipe interne rattachée à la Chief Compliance Officer, accompagnée par des avocats et des prestataires externes spécialisés en analyses de données financières et comptables. Chaque année, une vingtaine de ces missions sont effectuées sur les filiales jugées les plus exposées au risque de corruption sur une base multicritère (indice Transparency International, date de la dernière mission d'évaluation, incidents éventuels notamment). En outre, la direction Audit & Contrôle interne effectue un contrôle annuel sur pièces visant à s'assurer de la qualité du *reporting* effectué par les Compliance Officers, ainsi que des missions de vérification de l'autoévaluation par les entités soumises à la réglementation Sarbanes-Oxley de leur cadre de contrôle interne. En troisième niveau, cette direction participe également au contrôle du dispositif anticorruption par des audits dénommés « mission d'assurance », notamment réalisés sur la base d'un référentiel intégrant la conformité. Les contrôles effectués dans ce cadre par la direction Audit & Contrôle interne sont sélectionnés sur la base des résultats de l'analyse de risques qu'elle effectue en amont de chaque mission. Les contrôles réalisés peuvent porter en particulier sur l'évaluation des tiers, la cartographie des risques de corruption ou le régime disciplinaire. L'ensemble de ce dispositif est décrit dans un guide sur le contrôle de la mise en œuvre du programme anticorruption publié fin 2020 qui requiert la mise en œuvre d'un « Plan de Contrôle Anti-Corruption » (PCAC) au sein de chaque secteur d'activité. Ce guide a été revu fin 2022 et publié début 2023 notamment pour compléter les exemples de tests pouvant être effectués au titre du PCAC.

EM-EP-  
510a.2

Oui

### 5.8.1.7 Sanctions

En ligne avec le principe de tolérance zéro, et en application du Code de conduite et de la directive Conformité anticorruption, tout manquement aux normes anticorruption doit donner lieu à des sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement. La fermeté de TotalEnergies en la matière est rappelée dans les supports de communication à destination des collaborateurs et sur l'intranet. Cette fermeté, qui traduit l'engagement des instances dirigeantes, contribue, avec les autres piliers décrits ci-dessus, à la robustesse du programme de conformité anticorruption. Ainsi, en 2023 la Compagnie a répertorié environ 200 incidents en matière d'intégrité (couvrant fraude - hors tentatives, corruption ou trafic d'influence) qui ont conduit, pour ceux avérés et lorsqu'un ou plusieurs collaborateurs de la Compagnie étaient concernés, au prononcé de près de 130 sanctions pouvant aller jusqu'au licenciement.

(Source : DEU 2023, §5.8.1)

## Gestion de l'environnement juridique et réglementaire

### Plaidoyers et initiatives sectorielles en soutien à la transition énergétique

Une transition énergétique réussie nécessite une collaboration renforcée entre l'ensemble des acteurs impliqués.

### Soutien à l'action des États et aux initiatives sectorielles sur le climat

TotalEnergies soutient les engagements que prennent les États dans la lutte contre le réchauffement climatique dans le cadre de l'Accord de Paris et publie ses positions sur son site institutionnel (rubrique développement durable/dialogue-et-transparence/representation-interets).

**À la COP28**, nous avons soutenu l'objectif de tripler la capacité d'énergie renouvelable et de doubler les mesures d'efficacité énergétique d'ici à 2030. Nous nous sommes également joints à la Charte de décarbonation du pétrole et du gaz (OGDC).

**En Europe**, TotalEnergies soutient le paquet « Fit-for-55 » et notamment certains éléments clés comme la généralisation du prix du carbone, le développement massif des énergies renouvelables, la mise en place des infrastructures et le développement de carburants et de renouvelables à destination du transport. Nos réponses aux consultations de la Commission européenne liées au climat sont publiques, toutes consultables en ligne.

**En France**, TotalEnergies, avec 60 autres grandes entreprises, a signé la tribune de l'association Entreprises Pour l'Environnement (EpE) appelant à accélérer la transition écologique, en amont de la COP28.

Discussion des positions de l'entreprise au sujet des propositions de réglementation et/ou de politique des États concernant les facteurs d'ordre environnemental et social affectant le secteur

EM-EP-  
530a.1

En  
partie

**Gestion de l'environnement juridique et réglementaire**

**Les initiatives collectives soutenues par TotalEnergies**

Axes	Nom de l'initiative collective	Périmètre
ÉNERGIES ET CLIMAT	● 3x Renewables	Monde
	● Oil and Gas Decarbonization Charter	Monde
	● OGMP 2.0	Monde
	● Aiming For Zero Methane	Monde
	● TCFD	Monde
	● Plateforme bilatérale franco-émirienne d'investissement pour le climat	EAU et France
AGIR POUR LE BIEN-ÊTRE DES COLLABORATEURS	● Global Deal	Monde
	● Women's Empowerment Principles - Equality Means Business (UNGP)	Monde
	● Closing the gender gap - a call to action (WEF)	Monde
	● Charte du Réseau mondial sur l'entreprise et le handicap de l'OIT	Monde
	● The Valuable 500	Monde
	● Manifeste pour l'inclusion des personnes handicapées dans la vie économique	France
	● Inclusion and Diversity Pledge (ERT)	Europe
	● Charte d'Engagement LGBT+ de l'Autre Cercle (re-signée en 2023)	France
PRENDRE SOIN DE L'ENVIRONNEMENT	● Act4Nature International	Monde
	● CEO Water Mandate	Monde
	● Engagement économie Circulaire AFEP	Monde
	● UN Global Compact Ocean Stewardship Coalition	Monde
AVOIR UN IMPACT POSITIF POUR LES PARTIES PRENANTES	● The Voluntary Principles on Security and Human Rights (VPSHR)	Monde
	● The United Nations Guiding Principles on Business and Human Rights as endorsed by the UN Human Rights Council in 2011	Monde
	● The United Nations Global Compact Principles	Monde
	● The B Team Responsible Tax Principles	Monde
	● Partnering Against Corruption Initiative (PACI)	Monde
	● Extractive Industries Transparency Initiative (EITI)	Monde

**EM-EP-530a.1**

Discussion des positions de l'entreprise au sujet des propositions de réglementation et/ou de politique des États concernant les facteurs d'ordre environnemental et social affectant le secteur

En partie

**Revue des participations**

TotalEnergies publie depuis 2016 sur son site la liste des associations professionnelles auxquelles elle adhère.

La Compagnie coopère avec ces associations sur des sujets le plus souvent techniques mais certaines prennent également des positions publiques sur le climat. TotalEnergies conduit ainsi tous les deux ans depuis 2019 une évaluation détaillée des positions publiques des associations professionnelles dont elle est membre, notamment sur le sujet climatique. Leur alignement avec TotalEnergies est évalué par rapport aux six principes listés dans notre directive applicable à la représentation d'intérêts. Une nouvelle revue a été réalisée en 2023. En 2023, dans le domaine des énergies, la majorité des nouvelles associations auxquelles nos entités ont adhéré est liée aux énergies renouvelables et aux technologies bas carbone.

**Revue des participations - 6 Points clés**

**La position scientifique**

TotalEnergies reconnaît le lien établi par la science entre les activités humaines, notamment l'usage des énergies fossiles, et le changement climatique.

**L'Accord de Paris**

TotalEnergies reconnaît l'Accord de Paris comme une avancée majeure dans la lutte contre le réchauffement climatique et soutient les initiatives des États parties prenantes pour atteindre les objectifs de cet accord.

**La tarification du carbone**

TotalEnergies soutient la mise en place d'une tarification du carbone.

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2023)			
<b>Gestion de l'environnement juridique et réglementaire</b>						
			<b>Le développement des énergies renouvelables</b>			
			TotalEnergies soutient les politiques, initiatives et technologies visant à promouvoir le développement des énergies et des bioénergies durables (biocarburants, biogaz) ainsi que les énergies et les technologies visant à la décarbonation des procédés industriels et des transports, tels que l'hydrogène, le stockage du carbone ou le véhicule électrique.			
EM-EP-530a.1	Discussion des positions de l'entreprise au sujet des propositions de réglementation et/ou de politique des États concernant les facteurs d'ordre environnemental et social affectant le secteur	En partie	<b>Le rôle du gaz naturel</b>			
			TotalEnergies promeut le rôle du gaz naturel comme énergie de transition, en particulier en remplacement du charbon. TotalEnergies soutient les politiques visant à mesurer et réduire les émissions de méthane pour tendre vers l'ambition de zéro émission de méthane. TotalEnergies promeut une politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre : éviter ; réduire en utilisant les « <i>best available technologies</i> » ; compenser les émissions résiduelles ainsi minimisées.			
			<b>La compensation carbone</b>			
			La Compagnie soutient les mécanismes de compensation carbone nécessaires à l'atteinte de la neutralité carbone, dans le cadre de marchés organisés et certifiés assurant la qualité et la durabilité des crédits carbone.			
			(Source : DEU 2023, §1.4)			
<b>Management du risque majeur</b>						
				<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
EM-EP-540a.1	Nombre de pertes de confinement classées Tier 1 rapporté aux heures travaillées	Oui	Pertes de confinement (Tier 1)	19	11	29
			Millions d'heures travaillées – Tous personnel	400	392	389
			Le taux de pertes de confinement Tier 1 pour 200 000 heures travaillées est donc égal à <b>0,010</b> .			
			(Source : DEU 2023, §5.3.1 et 5.3.2)			
			Pour prévenir la survenance d'un accident industriel majeur, tel qu'une explosion, un incendie, une fuite de produits dangereux ou massive, occasionnant des décès, des dommages corporels, une pollution accidentelle de grande ampleur ou sur un site environnementalement sensible ou des dommages importants aux biens, TotalEnergies met en place des politiques et mesures adaptées de maîtrise des risques, qui s'appliquent aux activités opérées. La division Risques majeurs de la direction HSE apporte son support dans l'application de cette politique.			
			Outre les activités de forage et de transport par pipeline, TotalEnergies dénombre, à fin 2023, 177 sites et zones d'exploitation opérés exposés à ces risques qui correspondent à l'ensemble des activités de production d'hydrocarbures, offshore ou onshore, ainsi qu'aux sites industriels classés Seveso (seuil haut et bas) et leurs équivalents en dehors de l'Union européenne (contre 185 sites à fin 2022 et 181 sites à fin 2021).			
EM-EP-540a.2	Description des systèmes de management utilisés pour identifier et atténuer les risques d'accident majeur	Oui	La politique de maîtrise des risques d'accident industriel majeur de la Compagnie s'applique dès la conception ainsi que durant toute la vie des installations afin de minimiser les impacts potentiels liés à ses activités. Elle est décrite dans le cadre de référence One MAESTRO. Elle prévoit une analyse des risques des activités industrielles de la Compagnie, au niveau de chaque site opéré soumis à ces risques, sur la base de scénarios d'accidents pour lesquels la probabilité d'occurrence et la gravité des conséquences sont évaluées. En fonction de ces paramètres, une matrice de hiérarchisation permet de déterminer si des actions complémentaires sont à mener. Ces actions portent prioritairement sur des mesures de prévention d'accidents, mais également sur des mesures d'atténuation des conséquences (mitigation et protection). Elles sont techniques et organisationnelles. Ces analyses sont mises à jour périodiquement, a minima tous les cinq ans, ou lors de modification des installations. Des formations sur les risques accidentels majeurs sont organisées au siège et sur les sites en filiale pour les équipes opérationnelles.			
			La Compagnie est activement représentée dans des associations internationales dans le domaine de la gestion des risques d'accidents majeurs (quelques exemples : EPSC - European Process Safety Centre, CCPS-Chemical Center for Process Safety, FABIG-Fire and Blast Information Group, IOGP – International Oil & Gas Producers...) pour échanger sur des bonnes pratiques dans la maîtrise des risques d'accidents majeurs.			
			<b>En matière de conception et de construction des installations</b> , des standards techniques intègrent les exigences des réglementations applicables et se réfèrent aux bonnes pratiques de l'industrie. La construction des installations de la Compagnie est confiée à des entreprises qualifiées qui suivent un processus de sélection interne exigeant et qui font l'objet d'un suivi. En cas de modification d'une installation, les règles de la Compagnie définissent le processus de maîtrise à suivre.			

## Management du risque majeur

**En matière de maîtrise des opérations et de l'intégrité des installations** opérées par la Compagnie, des règles sont formalisées pour prévenir des risques spécifiques qui ont été identifiés, soit par les analyses de risques, soit par retour d'expérience interne et de l'industrie. Dans le cas particulier des travaux, l'analyse préalable des risques peut conduire à la mise en place d'un permis de travail dont le processus, allant de la préparation à la clôture, est défini. Le référentiel de la Compagnie prévoit également un processus de maîtrise de l'intégrité des installations qui comprend notamment la maintenance préventive, l'inspection des installations, l'identification des équipements importants pour la sécurité qui bénéficieront d'un suivi particulier, la gestion des anomalies et des modes dégradés, ainsi que des audits réguliers. L'ensemble de ces règles fait partie du cadre de référence One MAESTRO. Les équipes opérationnelles sont régulièrement formées en vue de maîtriser les opérations au travers du compagnonnage ou de formations en présentiel.

À titre d'illustration, afin de maîtriser l'intégrité des **pipelines** opérés par la Compagnie, ceux-ci font l'objet de contrôles périodiques comme les contrôles de la protection cathodique, la surveillance au sol ou aérienne ou les inspections par raclure instrumentées. Ces actions sont planifiées dans le cadre des programmes de surveillance et de maintenance des canalisations. Ces contrôles et leur périodicité sont renforcés dans les zones à forts enjeux humains ou environnementaux identifiées par l'analyse des risques.

(Source : DEU 2023, §5.3.1)

Afin de faire face efficacement aux conséquences d'un éventuel accident industriel majeur, TotalEnergies a mis en place, depuis plusieurs années, un **dispositif global de gestion de crise** reposant sur les éléments suivants : un système d'astreinte 24/7 dans toutes les entités de la Compagnie (filiales, branches et siège), un processus de cotation des incidents et de déclenchement des alertes, un système de management des situations d'urgence déployé dans chaque filiale qui inclut des formations régulières (parcours individuels et entraînements annuels), des équipements dédiés ou mobilisables très rapidement. Au siège, un espace de gestion de crise dédié permet de gérer, si nécessaire, deux crises majeures en simultané. Des équipes sont formées pour intervenir sur chaque fonction de la cellule de crise. Le référentiel prévoit clairement que les filiales se dotent de plans et de procédures d'intervention dans l'hypothèse d'accidents tels que : fuites, feux, explosions ou accidents de transport. Des exercices de grande ampleur sont organisés par les filiales afin de s'entraîner et de tester leurs dispositifs de gestion de crise.

EM-EP-540a.2

Description des systèmes de management utilisés pour identifier et atténuer les risques d'accident majeur

Oui

Le contexte de la pandémie COVID-19 a montré la capacité de résilience de la Compagnie qui a su utiliser, selon différents formats, ses procédures et méthodologies pour organiser des exercices de gestion de crise en présentiel, en distanciel ou de manière hybride. Cela a été rendu possible notamment grâce au déploiement continu de cellules de crise digitales pour le siège, les secteurs et les filiales et au déploiement des formations associées. En filiales et au siège, les équipes amenées à intervenir s'exercent régulièrement à la gestion de crise sur la base de scénarios identifiés par les analyses de risques. Ces personnes peuvent suivre une formation dédiée, selon leurs fonctions respectives. Afin de maintenir les capacités de formation, quelle que soit l'évolution de la situation, la formation destinée aux acteurs internes de la gestion de crise a été dispensée soit en mode présentiel, soit à distance en fonction de l'accessibilité des pays. En 2023, environ 650 personnes ont ainsi suivi une formation à la gestion de crise, en filiales et au siège.

TotalEnergies a également poursuivi le déploiement de l'*Incident Management System (IMS)* dans les filiales opérant des sites d'exploration ou de production d'hydrocarbures liquides ou de gaz naturel des secteurs Exploration-Production, Integrated LNG et Integrated Power. L'IMS est un système harmonisé de gestion des situations d'urgence décrit par un guide de bonnes pratiques de l'International Petroleum Industry Environmental Conservation Association (l'APIECA) et progressivement adopté par les majors. En 2023, 275 collaborateurs ont été formés à l'IMS et 7 filiales de l'Exploration-Production ont réalisé un exercice d'application de grande ampleur, portant à 1 055 le nombre total de collaborateurs formés et à 23 le nombre de filiales où l'IMS est déployé.

Enfin, en 2023, TotalEnergies a continué de renforcer son dispositif de continuité d'activités qui comprend un référentiel Compagnie, des formations présentielle et distancielles ainsi qu'un réseau de correspondants dans l'ensemble des entités.

(Source : DEU 2023, §5.3.1)

Pour ses transports maritimes et fluviaux d'hydrocarbures, TotalEnergies maintient une politique rigoureuse de sécurité reposant en particulier sur une sélection stricte des navires et barges affrétés répondant aux meilleurs standards internationaux. Le processus et les critères de sélection des navires et des barges, appelés *vetting*, s'appuient notamment sur les réglementations, les bonnes pratiques et les recommandations de l'OCIMF<sup>(1)</sup>, ainsi qu'en Europe sur le système *European Barge Inspection Scheme (EBIS)*. Le *vetting* des navires citernes et barges est mis en œuvre par une entité unique et centralisée de la Compagnie. En 2023, l'âge moyen de la flotte de navires pétroliers affrétée à temps par TotalEnergies est de sept ans.

(1) OCIMF (Oil Companies International Marine Forum) : Association de l'industrie regroupant les principales compagnies pétrolières mondiales. Cet organisme gère notamment le Ship Inspection Report (SIRE), programme qui abrite et donne accès aux rapports d'inspection des navires-citernes et des barges fluviales (BIQ – Barge Inspection Questionnaire).

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2023)
<b>Management du risque majeur</b>			
			<p>Les terminaux maritimes opérés de la Compagnie ont achevé la consolidation de leurs caractéristiques physiques dans la base de données mondiales du Marine Terminal Information System (MTIS) de l'OCIMF, facilitant ainsi l'évaluation de la compatibilité des navires avec les postes d'escale. Par ailleurs, TotalEnergies encourage l'ensemble de ses terminaux opérés à utiliser le <i>Marine Terminal Management and Self Assessment</i> (MTMSA), référentiel préconisé par l'industrie auprès des opérateurs de terminaux, afin d'améliorer en continu la sécurité de leurs opérations. Une formation sur le contrôle des conditions de sécurité de l'interface navire-terre (SSSCL – <i>Ship Shore Safety Check List</i>) et des opérations de transfert de cargaison pour le personnel des terminaux opérés est disponible et fait partie des exigences du cadre de référence One MAESTRO.</p> <p>Pour faire face à un déversement accidentel majeur, TotalEnergies a structuré un dispositif global de gestion de crise décrit au point 5.3.1 du chapitre 5. Ce dispositif est complété, pour les sites opérés par la Compagnie concernés par un risque de déversements accidentels atteignant les eaux de surface, par des exigences du référentiel One MAESTRO. Celles-ci imposent de revoir et de tester régulièrement leurs plans de lutte antipollution dans le cadre d'exercices. Ces plans sont propres à chaque site, adaptés à leur organisation, leurs activités et leur environnement tout en restant en phase avec les recommandations de la Compagnie. Les sociétés de TotalEnergies peuvent s'appuyer sur des moyens humains et matériels internes (FOST – <i>Fast Oil Spill Team</i>) et bénéficier de conventions d'assistance avec les principaux organismes tiers spécialisés dans la gestion des déversements d'hydrocarbures. Ainsi, en 2022, TotalEnergies a contribué à l'exercice européen de très grande ampleur « DOMINO », organisé par les autorités françaises et mettant en jeu différentes organisations de sécurité civile de plusieurs pays ainsi que différents sites industriels (35 000 personnes mobilisées). Le site de La Mède a simulé un scénario de fuite d'huile végétale. TotalEnergies a mobilisé pour cela les différents niveaux de réponse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– sur site avec la Cellule de Management de Crise et avec le support du FOST et le renfort des marins pompiers de Marseille ;</li> <li>– au siège de la Compagnie avec la Cellule de Support de Crise du secteur Raffinage-Chimie et l'appui de la cellule interne d'expertise antipollution</li> </ul> <p>Pour les activités d'exploration-production d'hydrocarbures, des équipements de fermeture de puits en fond de mer (<i>subsea capping</i>) et de captage de fuite (<i>subsea containment</i>), mobilisables par voie aérienne ou maritime, sont positionnés depuis 2014 en différents points du monde (Afrique du Sud, Brésil, Norvège, Singapour). Ils permettent d'avoir accès à des solutions plus rapidement en cas d'éruption de pétrole ou de gaz lors de forages sous-marins. À partir de ces localisations, ces équipements peuvent ainsi bénéficier aux opérations de TotalEnergies partout dans le monde. Ces dispositifs sont issus des travaux d'un groupement de neuf compagnies pétrolières dont TotalEnergies fait partie et sont gérés par l'organisme coopératif de lutte contre la pollution marine aux hydrocarbures, Oil Spill Response Ltd (OSRL). De plus, depuis 2018, un dispositif destiné à faciliter les opérations de <i>capping</i> par faible profondeur d'eau, l'<i>Offset Installation Equipment</i> (OIE), est positionné à Trieste (Italie). Géré par OSRL, il peut être transporté par avion ou bateau en tout point du globe en cas de besoin. En 2022, un exercice de préparation et prémobilisation jusqu'au quai (prêt à être chargé sur un bateau) a été réalisé par TotalEnergies dans un but d'amélioration continue des procédures de mobilisation des moyens de réponse en cas d'incident sur un puits.</p> <p>En complément, TotalEnergies a conçu et développé son propre système de <i>capping</i> (<i>Subsea Emergency Response System</i>) pour stopper le plus rapidement possible une éruption potentielle survenant en cours de forage ou en cours de production. Depuis 2015, des équipements sont positionnés en Angola et en République du Congo, couvrant ainsi toute la région du golfe de Guinée.</p> <p>En 2023, une formation et un exercice spécifique ont été organisés pour les activités du Transport Maritime de TotalEnergies, basées à Singapour, Genève et Paris, avec l'intervention du centre à Singapour d'Oil Spill Response Ltd.</p> <p>(Source : DEU 2023, §5.5.2)</p>
EM-EP-540a.2	Description des systèmes de management utilisés pour identifier et atténuer les risques d'accident majeur	Oui	
<b>Mesures de l'activité</b>			
	Production de pétrole	Oui	<b>1 388 kb/j</b> (Source : DEU 2023, §2.1)
EM-EP-000.A	Production de gaz naturel	Oui	<b>1 095 kbep/j</b> (Source : DEU 2023, §2.1)
	Production de pétrole synthétique	Oui	<b>0 bep/j</b>
	Production de gaz synthétique	Oui	<b>0 bep/j</b>
EM-EP-000.B	Nombre de sites en mer	Oui	<b>61</b> (Actifs ayant contribué à la production en 2023)
EM-EP-000.C	Nombre de sites terrestres	Oui	<b>37</b> (Actifs ayant contribué à la production en 2023)